

**Rapport pour le conseil régional  
DÉCEMBRE 2025**

**Présenté par**  
**Valérie PÉCRESSE**  
Présidente du conseil régional  
d'Île-de-France

**COMMUNICATION AU CONSEIL RÉGIONAL SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT  
DURABLE**

## Sommaire

<u>EXPOSÉ DES MOTIFS</u> .....	3
<u>ANNEXE AU RAPPORT</u> .....	5
<u>Communication Developpement Durable 2025</u> .....	6

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Présenté chaque année préalablement au vote du budget, ce rapport a vocation à ancrer les enjeux du développement durable au cœur des débats budgétaires de la Région, en rendant compte, de façon transversale, des actions régionales au sein de la collectivité et dans les territoires franciliens, au regard des cinq finalités du développement durable :

- la lutte contre le changement climatique l'adaptation à ses effets, et la protection de l'atmosphère ;
- la préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations ;
- des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

La transition vers un territoire moins émissif et plus résilient est déjà bien engagée en Île-de-France. Depuis le début des années 2000, l'Île-de-France a enregistré une baisse significative de ses consommations énergétiques (-22 % entre 2005 et 2022) et des émissions de gaz à effet de serre (GES) associées (-39 %) ainsi qu'une nette amélioration de la qualité de l'air régional.

Les concentrations de dioxyde d'azote NO<sub>2</sub> ont baissé en moyenne de 45 % depuis 10 ans en Île-de-France (50 % depuis 20 ans). Les concentrations de particules fines sont également en forte baisse, en moyenne de 35 % depuis 10 ans pour les particules fines PM<sub>2,5</sub> (55 % sur 20 ans) et en moyenne de 40 % pour les particules PM<sub>10</sub> (50 % sur 20 ans).

Dans cette dynamique, la Région a poursuivi ses efforts en 2025 notamment par :

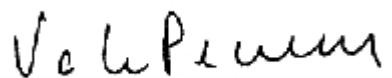
- le soutien à la création d'îlots de fraîcheur, à l'ouverture d'espaces verts au public mais aussi aux actions de gestion durable de nos forêts, avec l'appui d'Île-de-France Nature, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Protection, de Résistance et d'Adaptation de la région Île-de-France face au changement climatique (PRACC) et de l'acte 2 de la stratégie régionale forêt bois ;
- l'adoption d'un nouveau Plan des mobilités en Île-de-France (PDMIF) qui porte des ambitions fortes et très concrètes en termes de mobilités ;
- la préservation, la restauration et la valorisation du patrimoine naturel francilien dans le cadre de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité 2020-2030 et en tant qu'autorité de gestion des 13 Réserves Naturelles Régionales, des 33 sites Natura 2000 terrestres transférés par l'Etat et du soutien aux 4 Parcs Naturels Régionaux ;
- la poursuite du fonds Île-de-France Décarbonation, opérationnel depuis cette année, et l'accompagnement des PME franciliennes dans leurs projets de transformation dont l'objectif est la réduction de leur empreinte carbone ;
- la poursuite de la rénovation énergétique des lycées, des bâtiments publics et des équipements sportifs
- la poursuite de l'accompagnement de l'atteinte des objectifs du Plan régional de prévention et gestion des déchets, dans le cadre de la Stratégie régionale Economie circulaire, du plan Île-de-France propre ;
- le Schéma directeur de la région Île-de-France environnemental (SDRIF-E), approuvé par décret du 10 juin 2025, qui fixe une trajectoire ambitieuse de diminution des consommations d'espaces ouverts et ambitionne de faire de l'Île-de-France une Région « zéro artificialisation nette », renforçant le polycentrisme à l'horizon 2040 ;
- la progression soutenue et exemplaire du Budget participatif écologique, dont les 853 projets lauréats de la 7<sup>ème</sup> session témoignent de son attractivité et de sa pertinence.

En parallèle, le budget vert 2025, démarche de budgétisation verte qui permet d'analyser l'impact environnemental des dépenses régionales de façon transversale présenté dans le cadre du Compte Financier Unique (CFU) en juin dernier, a permis de mettre en exergue que les dépenses identifiées comme « Très Favorables » et « Favorables » à l'atténuation du changement climatiques représentent 58 % des dépenses d'investissement.

Ainsi, le présent rapport illustre les actions concrètes engagées par la Région Île-de-France en faveur du développement durable.

Je vous prie de bien vouloir en prendre acte.

**La présidente du conseil régional  
d'Île-de-France**



**VALÉRIE PÉCRESSE**

## **ANNEXE AU RAPPORT**

## **Communication Développement Durable 2025**

Face aux nombreux défis économiques, sociaux et environnementaux, la Région a su proposer des réponses appropriées tout en poursuivant le déploiement de son ambitieuse feuille de route enrichie chaque année depuis 2016, en faveur du développement durable en Île-de-France.

L'ensemble des mesures et actions environnementales comme de développement économique, social et solidaire ainsi que les budgets qui leur ont été consacrés en 2025, témoignent à nouveau du volontarisme régional en la matière.

## **1. Améliorer la qualité de l'air, décarboner et s'adapter au changement climatique.**

La transition vers un territoire moins émissif et plus résilient est déjà bien engagée en Île-de-France. Depuis le début des années 2000, selon Airparif pour le ROSE, l'Île-de-France a enregistré une baisse significative de ses consommations énergétiques (-22% entre 2005 et 2022) et des émissions de gaz à effet de serre (GES) associées (-39%) ainsi qu'une nette amélioration de la qualité de l'air régional.

En termes de qualité de l'air, selon Airparif, les concentrations de dioxyde d'azote NO<sub>2</sub> ont baissé en moyenne de 45 % depuis 10 ans en Île-de-France (50 % depuis 20 ans). Les concentrations de particules fines sont également en forte baisse, en moyenne de 35 % depuis 10 ans pour les particules fines PM<sub>2,5</sub> (55 % sur 20 ans) et en moyenne de 40 % pour les particules PM<sub>10</sub> (50 % sur 20 ans).

Ces résultats permettent de mesurer les résultats des engagements de la Région Île-de-France sur de nombreux domaines :

### **Transports et mobilités :**

En Île-de-France, en parallèle des émissions liées aux consommations d'énergie dans les bâtiments, le transport routier est l'un des principaux secteurs émetteurs d'oxydes d'azote dégradant la qualité de l'air et émetteur de particules fines.

C'est pour cela que la Région a bâti en 2022 son **Plan Route** de demain autour de 4 piliers : une route plus fluide, une route plus moderne et mieux partagée, une route mieux intégrée dans son environnement et une route plus sûre.

En 2025, la Région a ainsi contribué notamment à l'aménagement de la voirie nationale francilienne (3,192 M€) et au traitement de points de congestion (6,185 M€), aux voies réservées (550 k€) ainsi qu'au développement d'une route mieux intégrée dans son environnement (7,690 M€) et au traitement du bruit routier (2,730 M€).

Par ailleurs, les aides en faveur des **Véhicules propres** ont permis l'acquisition de plus de 19 000 véhicules électriques, au gaz naturel ou à hydrogène depuis 2017. Le dispositif a été recentré en 2025 sur l'aide à l'acquisition de véhicules hydrogène et au rétrofit afin d'encourager la conversion à l'électrique de véhicules à essence ou diesel. En parallèle, 2 M€ ont été attribués pour le déploiement de nouvelles infrastructures de recharges sur le domaine public.

Afin de réduire la pollution de l'air, l'hydrogène renouvelable et bas carbone constitue également un vecteur énergétique essentiel auquel la Région a déjà consacré plus de 20 M€ depuis 2019, dans le cadre d'une stratégie dédiée.

Dans le cadre de l'**Acte 2 de sa Stratégie régionale pour le fret et la logistique** adopté en septembre 2023, la Région poursuit activement l'innovation et la décarbonation de cette filière du transport de marchandises avec à titre d'exemples, les bornes Eau-Electricité de Choisy-le-Roi, la péniche ZULU6 à Hydrogène mais également les investissements dans les infrastructures portuaires et fluviales.

S'agissant des **mobilités douces**, grâce à la mobilisation de 72 M€ cette année, ce sont plus de 284 km de pistes cyclables du **réseau Vélo Île-de-France** (VIF) qui sont désormais en service et 45 km en travaux soit 53 % de la phase 1.

Par ailleurs, l'une des priorités de la Région reste de rendre les **transports en commun** plus attractifs et plus modernes, avec notamment le déploiement depuis fin 2021 de 700 rames neuves ou rénovées : des trains plus respectueux de l'environnement et consommant 20 % d'énergie en moins, grâce à un système de récupération de l'énergie produite au freinage et grâce à la climatisation et au chauffage ajustés automatiquement en fonction du nombre de passagers à bord.

La Région finance l'**adaptation du réseau aux nouveaux matériels roulants**, et porte des investissements massifs sur la modernisation et le développement du réseau, avec les études et les travaux de prolongement des lignes de métro 1, 11, 12 et du RER E à l'ouest, mais aussi l'automatisation des RER B et D. En déclinaison du SDRIFE une étude globale a été lancée sur les prolongements de métro.

La Région participe en outre, au financement des tramways et des trams-trains en Île-de-France (T1, T3, T4, T7, T8s, T12 et T13) qui desservent la petite et grande couronne ainsi qu'à la mise en œuvre des schéma directeurs des lignes RER et Transiliens afin d'améliorer le niveau de performance de ces lignes.

Le déploiement de trains électriques contribue également à réduire les émissions de gaz à effet de serre en supprimant l'utilisation d'énergie fossile. C'est pourquoi la Région finance la poursuite des études et les travaux des lignes Paris-Troyes et Meaux-La Ferté Milon, dernière ligne non électrifiée en Île-de-France.

La Région investit massivement pour assurer la **mise en accessibilité des gares et stations ferroviaires** : **301 sont accessibles à fin 2025** (dont une cinquantaine concerne des tram-trains). Grâce à cela, 95 % du trafic voyageurs ferré francilien (RER et Transilien) est couvert par une gare accessible. S'ajoutent à cela 98 % des lignes de tramway accessibles, 100 % des lignes de bus à Paris, la majeure partie des lignes de bus en Île-de-France et le réseau PAM régionalisé complète le dispositif. Dans le cadre du « métro pour tous » pour rendre accessible le métro historique, les études sur la ligne 6 se poursuivent.

La Région a également investi 68 M€ dans la **première ligne de téléphérique francilienne** pour relier Créteil à Villeneuve-Saint-Georges. Cette ligne 100 % électrique, de 4,5 km, d'une capacité de 1600 personnes / heure / sens, mise en service le 13 décembre, bénéficie d'une intégration environnementale très qualitative : très faible consommation d'emprise et d'imperméabilisation des sols et aucun abattage d'arbres.

Concernant les transports de surface, l'objectif poursuivi est de renouveler d'ici 2029 l'ensemble du parc de cars et bus d'Île-de-France avec des motorisations biogaz ou électriques, et de basculer dans l'intervalle au biocarburant les bus diesels en attente d'être remplacés.

**Le nouveau Plan des mobilités en Île-de-France (PDMIF)**, adopté le 24 septembre 2025, porte également des ambitions fortes et très concrètes en termes de mobilités au quotidien pour notre Région, notamment :

- Elever la part de voitures électriques sur nos routes à 20 % d'ici 2030 ;
- Abaisser de 15 % la part des déplacements en véhicules motorisés sur la période 2019-2030 ;
- Augmenter de 15 % la fréquentation des transports en commun sur la période 2023-2030 ;

- Multiplier par trois le nombre des déplacements effectués à vélo sur la période 2019-2030, sans impact sur la mobilité piétonne ;
- Encourager le covoitage dans les territoires peu denses, ou faiblement desservis par les transports collectifs, en lui accordant des bénéfices en termes financiers, de circulation et de stationnement.

Trois grands objectifs environnementaux et sanitaires sont par ailleurs fixés pour 2030 :

- Atteindre une réduction de 26 % des émissions de gaz à effet de serre liées au transport entre 2019 et 2030 ;
- Réduire les émissions de polluants atmosphériques issues du transport (dioxyde d'azote, particules PM2,5 et PM10) afin de respecter les valeurs limites réglementaires sur l'ensemble de la région Île-de-France à horizon 2030 ;
- Tendre vers une « vision zéro » en termes de sécurité routière à horizon 2050 en réduisant de moitié les tués et blessés graves sur les routes et dans les rues d'Île-de-France entre les périodes 2015-2019 et 2025-2029.

Pour ce faire, le PDMIF est structuré en 14 axes, qui se déclinent en 46 actions. Il est complété par une annexe accessibilité et un rapport environnemental.

Par ailleurs, grâce au réseau *Pro 'Mobilité* la Région accompagne les entreprises souhaitant s'inscrire dans un plan de mobilité inter-entreprises.

Afin de financer la décarbonation des zones aéroportuaires de Roissy Charles de Gaulle et Orly, le groupe ADP a remporté en 2023 et 2024 deux projets européens dans le cadre de la « Facilité pour les carburants alternatifs » et reçu plus de 30 M€.

### **Collectivités et territoires :**

Consciente de l'enjeu que représente au quotidien la qualité de l'air intérieur, la Région accompagne aussi les collectivités franciliennes souhaitant réaliser des investissements pour améliorer la qualité de l'air dans les crèches, les écoles primaires, les accueils de loisirs sans hébergement et les maisons de retraite municipales, par l'installation de purificateurs et capteurs de CO<sub>2</sub>. Depuis 2020, la Région a aidé à la mise en place dans 376 structures de 1 620 capteurs de CO<sub>2</sub>, 564 purificateurs et a soutenu 29 projets pour améliorer la ventilation et/ou l'aération de bâtiments. Cet accompagnement se poursuit via le budget participatif écologique et solidaire régional.

Par ailleurs, afin de prolonger cette dynamique, la Région a poursuivi la mise en œuvre opérationnelle du **Plan « Un nouvel air pour l'Île-de-France »**, avec notamment le lancement du réseau R régional en novembre dernier, pour animer une communauté de territoires engagés pour la qualité de l'air. En parallèle, la Région soutient *Airparif* (plus de 16,5 M€ depuis 2016, dont 1 428 k€ en 2025) afin de poursuivre les missions de surveillance, d'information mais aussi de réaliser des travaux et études afin d'éclairer les décisions en matière de qualité de l'air. 170 000 € ont par ailleurs été attribués à cette association agréée de surveillance de la qualité de l'air (AASQA) en novembre dernier, pour tester l'efficacité de différentes technologies de filtration sur des petites chaufferies biomasse.

La Région a fortement soutenu entre 2016 et 2024 les projets de géothermie, réseaux de chaleur, méthanisation agricole et non agricole, photovoltaïque, hydrogène et chaufferies biomasse.

Au total, depuis 2016, la Région a ainsi investi près de **230 M€** en soutenant près de **650 projets d'énergies renouvelables et de récupération**. On constate que sur cette même période, la production d'énergies renouvelables en Île-de-France est passée de 13 TWh de production d'énergies renouvelables en 2015 à 20 TWh en 2023 (Source : ROSE).

En outre, la Région a lancé une étude, dont les résultats sont attendus en 2026, avec le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) et l'ADEME, sur les ressources de géothermie profonde de l'ouest et du sud francilien afin de dynamiser le développement de réseaux de chaleur alimentés par cette énergie renouvelable dans une partie du territoire où la ressource est encore peu exploitée et mal connue.

En complément, la Région poursuit, en collaboration avec l'Etat, la révision du **Schéma régional climat air énergie (SRCAE)**. Ce document stratégique vise à définir la contribution de l'Île-de-France à l'atteinte de la neutralité carbone française et des normes de qualité de l'air en prenant en compte les spécificités franciliennes. Il définit également la stratégie d'adaptation du territoire aux effets du changement climatique.

Concrètement, le SRCAE fixe les objectifs et orientations stratégiques pour le territoire régional en matière de :

- Maîtrise de l'énergie ;
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- Amélioration de la qualité de l'air ;
- Développement des énergies renouvelables et de récupération ;
- Adaptation aux effets du changement climatique.

La Région a continué à répondre à l'attente des collectivités franciliennes afin de leur permettre de faire des économies. Plus de 10,2 M€ ont ainsi été affectés en 2025, afin de soutenir des opérations de modernisation de l'éclairage public, de rénovation énergétique de bâtiments publics et des équipements sportifs.

Par ailleurs, en matière **d'efficacité énergétique**, la Région mobilise sur la période 2025-2028, une enveloppe de 2 M€ du fonds européen de développement régional (FEDER) pour accompagner les structures locales de la transition énergétique dans les territoires.

La Région a également lancé deux appels à projet FEDER pour soutenir la rénovation énergétique des logements sociaux à hauteur de 10 M€, à destination des bailleurs sociaux et des collectivités territoriales franciliennes. Cette action de la région est complétée par celle des ITI (investissements territoriaux intégrés) à hauteur de 17 M€.

En complément des actions engagées en matière d'atténuation (politique pour des transports décarbonés, *Stratégie régionale énergie-climat, SDRIF-Environnemental...*), la Région a poursuivi la mise en œuvre du **Plan de résistance et d'adaptation au changement climatique (PRACC)**, pour protéger les Franciliens, les écosystèmes (cf infra), les infrastructures et le tissu économique régional de ses impacts et accompagner le territoire francilien à s'adapter à ses effets.

En outre, la Région a été lauréate d'un appel à projet européen qui va lui permettre de créer un **observatoire régional pour l'adaptation au changement climatique** au sein de l'IPR (projet européen SPARE), outil d'aide à destination des collectivités franciliennes notamment, pour développer leurs stratégies et les actions nécessaires pour faire face à ces défis et prévenir les risques.

### **Recherche et innovation :**

La Région mobilise et soutient l'expertise des acteurs scientifiques en faveur du développement durable à travers **ses dispositifs de soutien à la recherche et à l'innovation**.

Concernant la **recherche sur les polluants**, la Région a poursuivi son soutien à des réseaux mobilisant des équipes de recherche œuvrant à l'échelle régionale sur des thématiques scientifiques communes.

Ainsi, parmi les neuf **Domaines de recherche et d'innovation majeurs (DIM)**, labellisés pour la période 2022-2026, **MaTerRe** (*Matériaux avancés éco-Responsables*) souhaite développer des matériaux et procédés innovants, multifonctionnels, efficents, durables, biocompatibles et respectueux de l'environnement à travers tout leur cycle de vie.

Ce projet s'intéresse à quatre domaines majeurs :

- la production, valorisation et gestion des gaz stratégiques (CO2, H2...), pour la transition énergétique et une économie circulaire du CO2 ;
- de nouveaux modes de stockage et de récupération d'énergie éco-compatibles ;
- les matériaux de construction, pour diminuer l'impact environnemental de l'habitat et des infrastructures ;
- les Mines Urbaines et l'écoconception pour soutenir l'économie circulaire.

Par ailleurs, en complément des dix Questions d'Intérêt Majeur (QIM), posées à la communauté scientifique depuis 2022 afin d'éclairer des enjeux d'actualité et y apporter des réponses, la Région a lancé en 2024 **une nouvelle QIM intitulée « Transitions »**, portée par l'Institut de recherche technologique SystemX et associant plusieurs laboratoires de recherche (LSCE, LGI, LURPA).

Cette QIM s'inscrit dans une dynamique d'innovation territoriale au service du développement durable, en s'appuyant sur une question centrale : « *Comment accompagner la résilience territoriale et mettre en œuvre la transition écologique et énergétique en Île-de-France ?* ».

Fortement ancrée dans l'action, cette démarche se concentre sur deux axes opérationnels : la densification durable des quartiers, intégrant gestion des îlots de chaleur et performance énergétique, et la renaturation cohérente des espaces urbains à l'échelle régionale. L'objectif final est la construction d'un jumeau numérique capable de simuler l'impact de différents scénarios d'aménagement selon des critères environnementaux, climatiques, économiques et sociaux. Cet outil d'aide à la décision, en cours de développement, vise à accompagner les collectivités, aménageurs et élus dans leurs choix urbains, en renforçant leur capacité d'anticipation et d'adaptation aux crises climatiques. **Dotée d'une subvention de 1,5 M€ sur trois ans**, cette QIM incarne une innovation au service de la transition écologique, à la croisée de la science, du numérique et de l'action publique territoriale.

De plus, la Région à travers l'**appel à projets “Paris Region PhD”** qui permet le financement de doctorants engagés dans un projet collaboratif avec une entreprise, a financé à hauteur de 915 000 €, trois thèses en santé environnementale et cinq en économie circulaire. Parmi les sujets abordés, on peut citer : “Tri à la source des déchets organiques : rôle de l'économie sociale et solidaire dans le développement d'une filière à l'échelle régionale” ; “RECYclage des Boues EXcavées dans des Blocs de Béton Bio fibré”.

Dans le cadre de sa politique de **soutien à l'équipement scientifique**, la Région a soutenu :

- **Au titre du CPER 2021-2027, volet “Equipement”** : projet de développement d'une chambre de simulation atmosphérique pour des applications biomédicales (ACBA) portée par l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) avec une subvention de 1 200 000 €. Elle permettra une meilleure compréhension des conséquences sur la santé d'une exposition à la pollution atmosphérique, notamment des pathologies respiratoires, et des mécanismes chimiques de transformation des polluants, et contribuera au développement de modèles urbains plus respectueux de l'environnement ;

- **Au titre du dispositif “Sesame Filières” :** projet “ De la fourche à la fourchette (AgriForkTech)” porté par AgroParistech avec une subvention de 900 000 € à parité Etat-Région pour créer, tester, améliorer et diffuser les innovations de la production agricole et de la transformation agro-alimentaire de l'idée à l'échelle semi-industrielle et jusqu'à l'assiette des consommateurs ;
- **Au titre de l'appel “SESAME - 2025” :**
  - o projet “Monitoring de la Dynamique et de la Turbulence Atmosphérique au SIRTA (MDTA)” porté par l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées, avec une subvention de 199 313 € pour la jouvence d'un dispositif à laser LIDAR pour étudier la qualité de l'air et ses enjeux scientifiques climatiques et sanitaires (vagues de chaleur, dispersion atmosphérique de polluants) ;
  - o projet “Observation en Haute Résolution des Structures Biologiques à Conditions Variables d'Hydratation (BioESEM)” porté par Centrale Supélec, avec une subvention de 260 000 € pour l'acquisition d'un microscope électronique environnemental notamment pour la biologie végétale et l'étude des matériaux biosourcés.

En 2025, la Région a également soutenu, à hauteur de 298 K€, des **chaires de chercheurs juniors en sciences humaines et sociales** sur des thématiques en lien avec la transition énergétique et écologique :

- « Let's Meet Today » : Motivation et leviers collectifs dans la végétalisation des repas, qui porte sur les leviers de la motivation à réduire la consommation de viande ;
- Dynamiques d'investissement et justice énergétique territoriale en Île-de-France, qui interroge les dynamiques d'électrification francilienne dans un horizon de justice énergétique.

En parallèle, la Région soutient *Airparif* et contribue aux actions du *Airlab*, accélérateur de solutions innovantes pour la qualité de l'air tant au niveau francilien qu'international.

## **Economie**

2025 a également été marqué par le déploiement de nouveaux **dispositifs d'accompagnement pour répondre aux enjeux clefs de réindustrialisation et de décarbonation**.

**Le prêt transition écologique** facilite l'accès au financement de la transition écologique des TPE et PME. Il adresse une cible large d'entreprises et notamment les TPE qui représentent 85 % des entreprises franciliennes de moins de 50 salariés. Ainsi, des conditions préférentielles sont prévues pour inciter les TPE à demander le prêt et faciliter le financement de leur plan d'action : un montant minimum de 10 000 € une durée de 7 ans avec un différé d'amortissement de 2 ans ou de 5 ans avec un différé d'amortissement de 1 an, un taux préférentiel (TMO en vigueur minoré de 0,05 points) et aucune sûreté réelle et/ou personnelle.

Depuis la création du dispositif, 86 entreprises ont bénéficié d'un prêt transition écologique pour un montant total de 8,6 M€. L'activité a principalement été effectuée en 2025, avec cette année 77 entreprises bénéficiaires pour un montant total de 6,7 M€ de prêts.

La Région Île-de-France soutient **l'innovation pour accélérer la transition écologique**. En 2025, 75 projets mobilisant 15,7 M€ ont été soutenus via l'aide à l'innovation Innov'up dans des secteurs aussi variés que « l'éco-construction, la ville durable et intelligente, énergies vertes et décarbonées » (26 projets), la « mobilité durable et intelligente » (7 projets) ou l'« agriculture, agroalimentaire et nutrition » (9 projets).

Parmi eux, 16 projets relèvent de l'économie circulaire. De plus, 12 projets d'innovation pour la transition écologique ont été soutenus via Innov'up Leader France 2030 en 2025 représentant un budget de 4,4 M€.

Par ailleurs, la Région Île-de-France a déployé **sa stratégie Impact 2028** afin de répondre à trois enjeux : renforcer la souveraineté économique et la réindustrialisation de l'Île-de-France, engager la décarbonation et la digitalisation de ses entreprises et participer à la réduction des inégalités sociales et territoriales.

Cette stratégie d'investissement s'est concrétisée par le lancement de plusieurs fonds.

Le fonds Île-de-France Réindustrialisation, qui vise à soutenir les start-ups industrielles en amorçage et/ou en phase d'industrialisation et à permettre ainsi la création d'usines en Île-de-France a été créé sous forme d'un fonds professionnel de capital investissement d'une durée de vie de 12 ans et il est doté de 60 M€, dont 34 M€ issus de fonds FEDER. Ce fonds a vocation à co-investir, aux côtés d'autres fonds de la place financière, dans des entreprises proposant des technologies de rupture permettant d'œuvrer pour une économie décarbonée.

Depuis son lancement en juillet 2024, le fonds a investi dans cinq entreprises pour un montant global de 10 M€. Celles-ci sont issues des filières cleantech (Spark Cleantech, Turbotech), deeptech (Ion-X, Hiquite Diamond) ou quantique (Alice et Bob).

De plus, en 2025, la région a annoncé le lancement du **Fonds Île-de-France Décarbonation**, un fonds innovant dédié au financement des futurs champions franciliens de la transition écologique.

Avec une taille cible de 150 M€, il permet d'accompagner le développement d'une vingtaine de PME engagées dans la décarbonation active dans les secteurs clés des énergies renouvelables, l'hydrogène, le stockage, l'efficacité énergétique ou encore la mobilité durable. Ce fonds, intervient en fonds propres via des prises de participation minoritaires, d'un montant compris entre 3 et 10 M€. Depuis son lancement, IDF Décarbonation a investi dans deux entreprises : Dametis, spécialisée dans l'optimisation de l'efficacité énergétique et environnementale du secteur industriel (30 créations d'emplois attendues) ; et Elum Energy qui offre des solutions pour le contrôle et l'optimisation des centrales solaires et hybrides (75 créations d'emplois attendues).

Ces dispositifs ont été complétés par de **nouvelles solutions en faveur de la décarbonation de notre économie**, avec pour ambition de soutenir l'ancrage et la croissance des entreprises et de l'emploi, notamment industriels, sur l'ensemble du territoire régional, notamment dans les 23 zones de reconquête économique qui présentent des indicateurs dégradés par rapport à la moyenne régionales (territoires ruraux en carence comme les Quartiers politiques de la Ville).

Ainsi, 8 entreprises lauréates ont été soutenues dans le cadre du troisième **Appel à Projets « Jeune Pousse industrielle »** afin d'encourager l'efficacité énergétique et la circularité des processus de production. Au total, depuis son lancement, 17,7 M€ ont été octroyés à 26 startups qui prévoient la création de 1 400 emplois productifs.

## **Patrimoine régional**

La Région a continué d'agir sur le patrimoine dont elle a la responsabilité en promouvant l'éco-conception et l'éco-construction.

Ainsi, les opérations entreprises dans le cadre du **Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) des Lycées** sont réalisées et programmées suivant des objectifs environnementaux ambitieux et renforcés au fil des années.

Conformément à la **Stratégie régionale pour l'économie circulaire**, la prise en compte des matériaux issus du réemploi est systématisée, avec notamment la réalisation d'un diagnostic produits, équipements, matériaux et déchets pour chaque opération de rénovation globale de lycée. Des objectifs en termes de réemploi sont ainsi fixés opération par opération.

La gestion des déchets de chantier répond aux objectifs de la Région, en termes de traçabilité, de taux de valorisation des déchets, de gestion des terres excavées et de recyclage en circuit court des matériaux inertes concassés.

La Région s'engage également via le **Pacte Bois Biosourcé** à recourir de manière plus accrue à ce type de matériaux, avec des opérations atteignant voire dépassant 40kg/m<sup>2</sup> de matériaux biosourcés issus de filières différentes. Ainsi, afin de limiter l'empreinte environnementale et carbone de la construction et de la réhabilitation des lycées entre 2021-2024, son engagement s'est concrétisé sur 64 500 m<sup>2</sup> de SDP neuve et 62 700 m<sup>2</sup> de SDP réhabilitée.

Une **conception bioclimatique** est demandée en respectant les grands principes (implantation du bâti dans sa parcelle, performances des parois, implantation des parois vitrées et protections solaires) permettant d'atteindre des bâtiments sobres (faible consommation énergétique), sans besoin de climatisation l'été et garantissant un confort optimal aux élèves et aux personnels (qualité acoustique, apport de lumière naturelle, ventilation permettant une bonne qualité de l'air intérieur ainsi qu'une température maîtrisée).

Celle-ci permet d'atteindre et même de dépasser les objectifs de la nouvelle réglementation environnementale RE2020 qui remplace la RT2012 pour les permis de construire déposés depuis le 1er juillet 2022 en ce qui concerne les bâtiments d'enseignement et les logements. Cette évolution réglementaire a été largement anticipée par l'atteinte du niveau E3C1 du label E+C-, sur les opérations portées par la Direction des Opérations du Pôle Lycées depuis 2017.

Les énergies renouvelables locales sont, quant à elles, valorisées selon les ressources et filières mobilisables localement, afin de soutenir leur développement sur le territoire francilien.

Enfin, les opérations proposent également une gestion alternative de l'eau sur les parcelles et des toitures végétalisées afin de lutter contre les effets d'îlot de chaleur urbaine, limiter les inondations et le surdimensionnement des réseaux et infrastructures de traitement.

Les opérations de constructions neuves de lycée ou de restructuration globale vont ainsi aujourd'hui au-delà de la réglementation APER en demandant une végétalisation d'au moins 60 % des toitures.

La rénovation des lycées publics est caractérisée par une amplification de la mise en œuvre des opérations « toits-façades » visant spécifiquement l'**amélioration de la performance énergétique**, des équipements thermiques, électriques et de ventilation. Elles améliorent le confort des usagers en diminuant la facture énergétique (- 50 % en gaz et - 20 % en électricité), en cohérence avec les objectifs du décret tertiaire.

La Région s'inscrit ainsi dans une démarche vertueuse pour des opérations dont les dépenses énergétiques, en particulier de chauffage, représentent un coût d'exploitation conséquent.

Par une politique de **gestion de l'énergie intégrée**, la Région a recours à un mix énergétique moyen constitué à 20 % d'énergie renouvelable. Ainsi, de nombreux établissements bénéficient d'un raccordement aux réseaux de chaleur et des travaux sont en cours pour raccorder les lycées lorsque cela est possible.

Les consommations de chauffage des établissements ont ainsi diminué de 20 % ces dernières années grâce à la bonne exploitation de ces sites.

Enfin, les enjeux de développement durable et d'éco-responsabilité impliquent également des évolutions dans les usages et manières d'agir de chacun, *a fortiori* dans les lycées, espaces et communautés clefs des territoires franciliens. Pour atteindre cet objectif, la Région propose aux lycées publics franciliens de s'inscrire dans une démarche écologique, participative et citoyenne, en intégrant un réseau de **Lycées Écoresponsables**.

Plus de la moitié des établissements publics sont ainsi accompagnés pour la bonne réalisation de leurs actions de développement durable, autour de 6 thématiques : alimentation-santé, biodiversité, gestion de l'eau, gestion des déchets, énergie-climat et solidarité.

De plus, la Région a poursuivi cette année encore, son soutien en faveur des **Centres de Formation d'Apprentis**, via le financement d'interventions ciblées portant sur la rénovation thermique (chauffage, isolation, mises aux normes électriques...) et d'opérations d'envergure adoptant des normes environnementales exigeantes. On peut notamment citer les travaux de rénovation énergétique d'ampleur comme le soutien de 1,6 M€ au CFA UTEC (CCI 77), ou ceux engagés dans la démarche Bâtiments et Quartiers Durables Franciliens (BDF/QDF) afin d'intégrer au mieux les enjeux écologiques depuis la conception du projet jusqu'à sa livraison, au sein des CFA de la CMA Île-de-France à Versailles (78), CFA Académie des arts du cirque FRATELLINI à Saint-Denis (93), du GARAC à Argenteuil (95) et des sites du CFA BTP à Noisy (93) et à Saint-Denis (93).

Dans les domaines spécifiques de **l'enseignement supérieur, de l'apprentissage et de la recherche**, la Région a actualisé son guide « aménagement et construction durable » (ACD), dans lequel doit s'inscrire l'ensemble des opérations, sous maîtrise d'ouvrage de la Région ou subventionnées dans le cadre du CPER 2021-2027.

Le suivi environnemental de l'opération est réalisé grâce à l'outil de suivi du guide ACD : le tableau de bord durable, à toutes les phases de l'opération, de la pré-programmation à la réception des bâtiments.

La mise en œuvre du Guide a pour but de limiter l'impact des projets pour l'environnement : carbone, biodiversité, gestion de l'eau, consommation d'énergie et d'espaces naturels, santé... et de les inscrire dans les stratégies d'aménagement et plans régionaux (SDRIF-E, Stratégie régionale Energie-Climat, Stratégie Economie Circulaire, Stratégie Forêt-Bois, engagement régional dans le PACTE Bois-biosourcés, Stratégie régionale pour la Biodiversité 2020-2030...).

Ainsi, 50 opérations portant sur l'immobilier universitaire font actuellement l'objet d'un suivi environnemental collégial afin de donner un caractère des plus vertueux et ambitieux possible aux opérations financées, tout en restant réaliste quant au potentiel particulier de chacun des projets.

La Région est aussi partenaire du projet Interreg Europe du Nord-Ouest **MultiRoofs**, visant à favoriser les aménagements multifonctionnels en toiture pour atteindre plusieurs objectifs environnementaux et sociaux en synergie (production d'énergies renouvelables, efficacité énergétique, végétalisation et trames vertes, gestion des précipitations, construction de logements par surélévation dans une logique de sobriété foncière, création de lieux de rencontres et communautaires...).

Par ailleurs, la Région a fait le choix, alors que ça ne relève pas de sa compétence, face à l'état très dégradé de l'immobilier et pour accompagner l'accroissement de l'offre de formation, d'investir massivement dans les **bâtiments des centres de formations sanitaires**.

En 2025, la Région a lancé un appel en projets, dans le cadre duquel 10 opérations ont été financées sur le territoire régional, à hauteur de 8,876 M€ pour mener des opérations de rénovation, mise aux normes afin d'améliorer les conditions d'études des élèves et étudiants.

La Région finance l'équipement des centres de formations sanitaires et sociales pour améliorer les conditions d'études des étudiants : du matériel de simulation en santé, des mannequins, des chariots de soins, des équipements informatiques ou encore des tableaux numériques. En 2025, 2 M€ ont été accordés aux instituts de formations sanitaires et 1,3M€ pour les écoles et instituts de formations sociales.

Une attention particulière a été apportée à la qualité énergétique des bâtiments : réfection des menuiseries extérieures, isolation thermique, rénovation du système de chauffage... permettant également de réduire les dépenses de fonctionnement financées en grande partie par la Région.

Enfin, les douze **îles de loisirs franciliennes** qui accueillent plusieurs millions de visiteurs chaque année, s'inscrivent également dans cette démarche et font l'objet, comme les CFA et les établissements d'enseignement supérieur, d'un guide spécifique. Des diagnostics patrimoniaux ont été réalisés en 2023/2024 sur les différents sites. Le stade nautique olympique de Vaires-Torcy (77), inauguré en 2019, intègre un volet énergie renouvelable avec notamment le recours à la géothermie pour le chauffage des bâtiments.

## 2. Protéger la biodiversité, les milieux et les ressources

### 2.1 Une Île-de-France toujours plus verte

La Région a atteint dès 2020 l'objectif de créer et rendre accessibles au public 500 nouveaux hectares d'espaces verts et de nature de proximité. Elle a également atteint et cela dès 2025, les 1 000 hectares d'espaces verts et de nature ouvert au public particulièrement dans les zones carencées.

Depuis 2023, la gestion du dispositif a été confiée à Île-de-France-Nature. Au global, plus de 1 044 hectares d'espaces verts et de nature auront été financés depuis 2017, dont près de 47,3 hectares en 2025 pour un montant de 6,140 M€.

Avec des missions nouvelles et un périmètre élargi, Île-de-France Nature se consacre notamment à la végétalisation des villes et plus globalement à la renaturation de nos territoires, deux enjeux structurants pour lutter contre les îlots de chaleur et adapter les espaces urbanisés au changement climatique, mais également pour lutter contre la fragmentation des milieux naturels et l'érosion de la biodiversité.

Le dispositif Plan Vert, ainsi que l'appel à manifestation d'intérêt « Retour de la nature en ville » qui vise à faire émerger de nouveaux projets de renaturation, ont été poursuivi en 2025.

Par ailleurs, dans le cadre du Plan de Protection, de Résistance et d'Adaptation de la région Île-de-France face au changement climatique, adopté en septembre 2022, la Région met en œuvre diverses mesures mettant l'accent sur les Solutions fondées sur la Nature et en particulier le soutien à la création d'îlots de fraîcheur au sein des espaces publics urbains, des cours d'établissements d'enseignement et des établissements recevant du public. En 2025, 68 opérations ont été financées pour un montant de 7,793 M€.

Avec le soutien de l'Institut Paris Région, la Région a également lancé le service Abris Climatiques, pour référencer les abris situés en Île-de-France afin de faire face aux fortes chaleurs. Une carte répertoriant l'ensemble des points de fraîcheur du territoire a ainsi été créée.

En outre, la Région a consacré 3,1 M€ à des opérations de gestion des eaux pluviales dans la ville, de réhabilitation des berges de voies navigables, de maîtrise des ruissellements ou à des travaux de renaturation de rivières.

Dans le cadre du dispositif de soutien aux particuliers pour l'installation de récupérateurs d'eau de pluie, 180 foyers ont bénéficié d'une aide régionale depuis 2023, représentant 1,7 M€ de subventions.

Enfin, le Bois du Piple, d'une surface de 110 hectares a fait l'objet d'une acquisition en 2025 et de travaux d'aménagement pour une ouverture au public en 2026.

## 2.2 Une biodiversité mieux protégée

Si les espaces naturels, agricoles et forestiers représentent encore près de 80 % du territoire francilien, la surface urbanisée continue de progresser, affectant fortement les espèces qui vivent dans les milieux naturels. En adoptant, en novembre 2019, sa **Stratégie régionale pour la biodiversité 2020-2030**, la Région s'est engagée avec les acteurs franciliens à protéger, restaurer et valoriser le patrimoine naturel francilien.

Dans ce cadre, les aides *Pour la reconquête de la biodiversité en Île-de-France*, ont permis d'accompagner cette année, 24 projets contribuant à la protection, la restauration et la valorisation des milieux naturels, des continuités écologiques, de la faune et de la flore.

De plus, le dispositif dédié à la modernisation de l'éclairage public a permis de réduire la pollution lumineuse, de créer une trame noire bénéfique pour la faune nocturne et la santé des Franciliens, dans 128 nouvelles communes franciliennes.

Afin également d'identifier des espaces de nature publics ou privés présentant un potentiel d'accueil de la biodiversité, sensibiliser les gestionnaires à l'amélioration de leurs pratiques, et renforcer ainsi le maillage naturel de l'Île-de-France, la Région a déjà désigné 137 espaces de nature lauréats dans le cadre du dispositif *500 petits patrimoines naturels franciliens lancé en 2022*. Ils peuvent ainsi bénéficier d'une reconnaissance valable sur cinq ans, d'un « kit biodiversité » et d'un accompagnement individualisé vers des aides financières de la Région, adaptées à leurs projets. De même, depuis juillet 2025, le domaine régional de Villarceaux abrite un potager conservatoire ouvert au grand public qui permettra de découvrir toute la palette des fruits et légumes anciens de l'Île-de-France.

Dans le cadre du **Schéma Régional de cohérence écologique (SRCE)** et au titre de la politique de l'eau, la Région a continué de contribuer à l'animation de 5 contrats Trame verte et bleue (TVB), qui visent à renforcer la prise en compte de la biodiversité dans les territoires, dans une démarche de restauration des continuités écologiques.

La Région a poursuivi en 2025, son soutien aux 13 *Réserves naturelles régionales (RNR)* franciliennes, avec l'objectif de préserver des milieux naturels exceptionnels. Une nouvelle réserve naturelle régionale a été classée en mai 2024 : la Réserve naturelle régionale de la Colline Saint-Martin et des Rougeaux à Montereau-Fault-Yonne.

Par ailleurs, un projet d'extension de la RNR des Îles de Chelles est en cours d'instruction. La création de 2 nouvelles RNR est également en cours de réflexion et constitue l'une des cibles de la Stratégie régionale pour la biodiversité à horizon 2026.

Enfin, la Région est dorénavant responsable de la coordination des 33 **sites Natura 2000** de son territoire, comprenant plus de 100 000 hectares de patrimoine naturel remarquable. Cette compétence transférée le 1<sup>er</sup> janvier 2023 fait maintenant pleinement partie des actions de la Région.

En parallèle, le FEDER finance le projet de renaturation de l'Esplanade de La Défense à hauteur de 3 M€, afin de renforcer le végétal et la biodiversité au cœur du quartier des affaires.

Les appels à projets portés par les ITI (pour 9,5 M€) ainsi que par la DRIEAT (pour 5,5M€) œuvrent également à la protection et au développement de la biodiversité.

### **2.3. Une Région plus propre, zéro déchet et circulaire**

Afin d'améliorer le cadre de vie des Franciliens et de promouvoir une économie circulaire porteuse d'innovations et de nouveaux emplois dans un mouvement global de transition économique et écologique, la Région poursuit l'accompagnement des acteurs sur le territoire, en particulier les collectivités et les professionnels, en soutenant des projets qui contribuent à réduire la production de déchets, tout en les valorisant mieux.

Face à la crise d'approvisionnement matière, la Région a continué également à se mobiliser pour valoriser la mine urbaine qu'est l'Île-de-France, sensibiliser les Franciliens et tous les acteurs à une logique circulaire et de sobriété, en lien avec la **Stratégie régionale d'économie circulaire (SREC)** approuvée en 2020. En outre, la Région a poursuivi son animation auprès des acteurs franciliens en réunissant en avril 2025, le comité des financeurs de l'économie circulaire pour proposer aux porteurs des solutions et faire connaître aux financeurs des filières émergentes sur le territoire francilien : activités de reconditionnement, de recyclage, production de nouveaux matériaux issus du réemploi ou du recyclage.

La seconde session de l'appel à projets « **Île-de-France zéro plastique** » a permis de soutenir 16 lauréats pour un montant d'aides de 1,3 M€ sur 3 types de projets : 12 projets de restauration collective, 2 projets portage de repas à domicile, l'engagement de 2 territoires dans une démarche globale de réduction du plastique à usage unique, ainsi que le déploiement de solutions innovantes pour la réduction et le réemploi des plastiques soutenus par les aides aux activités économiques (gamme up) en Île-de-France. Ces projets permettent d'éviter 5,3 millions de barquettes plastiques à usage unique/an.

Un nouvel appel à projets « **Île-de-France BTP Circulaire** » lancé en mars 2025 a permis de participer au soutien de 24 projets pour un montant de 3,1 M€.

Cet appel à projets intervient sur 2 volets : un volet chantier et aménagements circulaires et un volet de développement des filières de réemploi et de recyclage pour les déchets de chantiers.

Révisée en 2021, la politique régionale d'aide en faveur de l'**économie circulaire et du zéro déchet** a permis d'engager cette année près de 9,1 M€ en faveur de :

- 16 opérations autour du zéro plastique (consigne et vrac et recyclage du plastique notamment) ;
- 13 opérations pour développer le réemploi, le reconditionnement et la réparation ;
- 12 opérations de lutte contre le gaspillage alimentaire, de tri à la source des biodéchets et de leur valorisation organique ;
- 10 opérations pour déployer des dispositifs de tarification incitative, de collecte sélective des déchèteries ou centre de tri ;
- 24 opérations dans le secteur du BTP (chantiers exemplaires, plateformes de réemploi et de recyclage, point de collecte et centre de tri...) ;
- 4 opérations de création et modernisation de déchèteries afin de renforcer le maillage territorial, et de proposer une offre de gestion pour les différents flux de déchets.

En parallèle, dans le cadre du Programme régional FEDER-FSE+ 2021-2027, la Région a lancé en février 2024, un appel à projets « Crédit et modernisation des installations de tri et de valorisation des déchets » mobilisant une dotation du FEDER de 12 M€, afin d'encourager la création et/ou l'adaptation des installations dédiées au tri, au recyclage et/ou au réemploi en Île-de-France.

En matière d'économie circulaire, un appel à projets a également été lancé en 2025 pour accompagner la création de boucles locales et les changements de pratique, pour un montant total de 5 M€.

Par ailleurs, face à l'ampleur des enjeux économiques, environnementaux et sociétaux liés aux dépôts sauvages de déchets en Île-de-France, la Région a mobilisé cette année 1 M€, dans le cadre du **Fonds propreté** en faveur de 23 opérations de lutte contre les dépôts sauvages.

### 3. Une Région moins bruyante

Derrière la pollution de l'air, le bruit est la 2<sup>ème</sup> cause de morbidité environnementale dans le monde. Face à ce constat, la Région a lancé de nombreux chantiers d'envergure pour limiter son impact dès 2016, et une nouvelle impulsion a été donnée en septembre 2024 avec l'adoption du plan de lutte contre les nuisances sonores, dénommé « **Plan anti-bruit pour une Île-de-France plus calme** ». Il a pour objectif de réduire le bruit dû notamment aux transports mais aussi au voisinage ou aux activités récréatives.

Au travers d'actions concrètes visant à mieux mesurer le bruit et à réduire son impact sur la santé, ce nouveau Plan permettra d'ici à 2030 de :

- diminuer de 30 % le nombre de personnes souffrant de troubles chroniques liés au bruit des transports ;
- doubler les crédits régionaux dédiés à la réduction du bruit ferroviaire ;
- augmenter de 50 % les crédits régionaux alloués à la pose d'enrobés phoniques et aux murs antibruit ;
- supprimer les 100 points noirs principaux de bruit ferroviaire sur le territoire ;
- diviser par 5 le bruit pour les 100 000 riverains qui habitent le long des 150 km de routes franciliennes les plus bruyantes ;
- déployer 100 radars sonores pour lutter contre les véhicules trop bruyants ;
- doubler le dispositif de surveillance du bruit lié au trafic aérien en Île-de-France ;
- sanctuariser 200 zones calmes et 100 refuges sonores naturels.

Pour mener à bien ce plan, la Région s'appuie sur Bruitparif, dont elle est le premier financeur en investissement et en fonctionnement, depuis sa création en 2004 (14 M€ depuis 2016 – 1 230 k€ en 2025).

De plus, un dispositif régional, permet depuis 2023, en partenariat avec le groupe ADP, d'inciter les aéroclubs franciliens à rendre moins bruyants les avions écoles. 42 avions ont ainsi déjà été retenus pour être transformés afin de réduire leurs émissions sonores d'au moins 3 dB, permettant d'avoir un impact réel sur la réduction du bruit perçu par les riverains.

Enfin, la Région a approuvé en septembre dernier, une convention permettant de lancer en partenariat avec Bruitparif et la Fondation Pour l'Audition une campagne de sensibilisation à destination des jeunes d'Île-de-France qui sont particulièrement exposés à des niveaux sonores élevés mettant en danger leur audition.

#### **4. Réduire les fractures sociales et environnementales**

Le **quatrième Plan régional santé environnement (PRSE4)**, document stratégique, élaboré pour une période de cinq ans, traite de défis majeurs tels que la réduction des expositions humaines aux facteurs environnementaux, l'anticipation des effets du changement climatique sur la santé, la prise en compte de la santé environnementale dans les politiques d'aménagement ainsi que la formation des professionnels de santé mais aussi des collectivités face à ces risques.

La lutte contre les fractures sociales est par ailleurs une nécessité pour un développement harmonieux de notre territoire, et face aux conséquences sociales de la crise sanitaire et aux effets d'une inflation en forte hausse, la Région a poursuivi cette année encore son soutien aux forces vives du territoire qui agissent au plus près des Franciliens précaires.

##### **4.1 Soutenir les plus vulnérables**

Alors que le contexte économique actuel pèse lourdement sur les charges de fonctionnement du tissu associatif tant l'inflation paupérisé un nombre croissant de Franciliens, la Région a poursuivi son action sur des sujets sur lesquels elle n'est pas en compétence, mais qu'elle a à cœur de soutenir en complémentarité d'autres acteurs.

Dans le cadre du programme Région solidaire, la Région Île-de-France déploie ainsi plusieurs actions :

- La pérennisation des 3 Maisons Région solidaire ouvertes, depuis 2019, afin de proposer une solution d'hébergement sécurisante et favorisant une insertion durable à 43 femmes en difficulté et près de 95 hommes sans-abris du métro. Ce dispositif évolue avec un nouveau lieu pour les femmes dans un site neuf et permettant aux femmes de bénéficier d'une chambre individuelle. Pour les hommes, l'évolution prend forme avec un hébergement diffus à Clichy et un site à Issy-Les-Moulineaux, favorisant leur insertion durable dans la vie quotidienne.
- Le déploiement des dispositifs « d'aller-vers » portés par les associations, que ce soit dans le cadre de projets d'accompagnement des personnes en situation de précarité avec par les associations de solidarité ou dans le cadre d'actions de lutte contre l'illectronisme et la précarité numérique pour le déploiement de points d'accès numériques, de maraudes numériques ou d'aménagement de salles informatiques dans les lieux fréquentés par le public. A ce titre, la Région s'engage auprès du Secours Populaire Français en faveur du déploiement d'actions d'éducation populaire au sein des 8 départements franciliens auprès des familles, des enfants et des séniors en situation de précarité, à hauteur de 300 000 € en 2025, conformément à la convention triennale d'objectifs et de moyens.

- Le déploiement des dispositifs en faveur des femmes en difficultés. Ainsi, l'hébergement et l'accueil de jour des femmes en difficulté s'élève à plus de 13,3 M€ et, à titre d'exemple, la Région a financé en 2025, à hauteur de 682 00 € l'association le Moulin de Pont Rû pour la création d'un centre de rebonds de 28 places d'hébergement pour les femmes victimes de violences en milieu rural.
- L'accès des publics les plus vulnérables à la culture, au sport et aux loisirs, grâce à des mesures emblématiques telles que des aides au départ en vacances.

En **matière alimentaire**, la Région a mobilisé depuis 2016, près de 10 M€ et continue d'encourager la consommation de produits frais et locaux pour tous au travers notamment :

- la distribution de paniers alimentaires en lien avec les communes et les universités, face à la précarité étudiante, en partenariat avec la Croix-Rouge et Linkee ;
- la création d'épiceries solidaires ou de cuisines partagées, afin de soutenir directement les populations en difficulté et éloignées en zone rurale ou quartier prioritaire ;
- la structuration de la logistique de l'aide alimentaire pour limiter le gaspillage alimentaire.

Dans le cadre des **Plans grands froids** dédiés aux associations qui accompagnent des personnes vivant dans la rue, la Région a déployé en 2025 un soutien de 912 K€ ont été mobilisés en faveur de 20 opérations en vue de distribuer des repas chauds, des équipements chauds, des kits d'hygiène aux sans-abris mais également de renforcer les moyens et les équipements pour les maraudeuses (acquisition de camions frigorifiques, « vélo soupe » triporteur électrique...)

Concernant la **lutte contre les violences faites aux femmes**, parmi les logements cédés à la Fédération nationale solidarité femmes (FNSF) en 2025, la Région a pu accompagner les victimes en mettant à leur disposition 125 logements en 2024 et entre janvier et septembre 2025, 95 logements ont été mis à la disposition de la FNSF, cela représente 79 % de l'objectif fixé par la convention. Ainsi, dans le cadre de ce partenariat, ce sont près de 700 femmes et 1200 enfants qui sont accompagnés.

En 2025, la Région a également soutenu 48 projets visant à sensibiliser et à accompagner plusieurs centaines de milliers de Franciliennes et Franciliens victimes de toutes formes de violences (cyber harcèlement, violences physiques et sexuelles, violences intrafamiliales, proxénétisme, mutilations sexuelles, mariage forcé...).

En parallèle, la Région a introduit dans son règlement d'intervention du fonds de soutien cinéma et audiovisuelles des critères d'éligibilité relatifs à la prévention des violences et harcèlement sexistes et sexuelles (VHSS). Cette mesure est maintenant effective depuis les premiers soutiens cinéma et audiovisuel 2025.

Par ailleurs, le **Centre Hubertine Auclert**, organisme associé chargé de l'égalité femmes-hommes, se mobilise pour faire connaître les dispositifs existants et les structures pour aider les femmes en danger en Île-de-France.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan régional en faveur des **personnes vivant avec un trouble du spectre autistique**, la Région soutient des projets dont l'objectif est : de « Mieux repérer, diagnostiquer et soigner » ; de « Mieux vivre au quotidien » ; et de « Sensibiliser, mieux faire savoir ». En 2025, elle s'est engagée dans ce domaine à hauteur de 982 750 €.

La Région encourage le développement de **structures innovantes dans le domaine du handicap et de la dépendance**. En 2025, 5,6 M€ ont été mobilisés en faveur de projets d'Etablissement ou service social ou médico-social (ESMS). Elle a ainsi accompagné l'ouverture de la 3<sup>ème</sup> crèche inclusive des Bullotins avec l'attribution d'une subvention de 200 000 €. Située à Boulogne, cette crèche adaptée aux enfants avec un trouble du neurodéveloppement a ouvert 2025. Une subvention de 200 000 € a également été accordée en 2025 au Groupe SOS Solidarités pour la création d'une unité résidentielle spécialisée dans l'accueil de 6 adultes avec TSA complexes située à Chelles (77).

Des actions d'accompagnement des **aidants** sont soutenues dans le cadre de l'appel à projets annuel « Soutien aux aidants ». En 2025, 10 projets ont été soutenus pour un total de 123 000 € afin d'accompagner et de soulager les aidants familiaux, souvent épuisés ou isolés dans leur rôle quotidien auprès de proches en situation de handicap ou de perte d'autonomie.

La Région soutient les projets en faveur de l'**effectivité des droits culturels** pour tous, et en particulier à travers les subventions attribuées au réseau IMAGO, qui fédère pôles départementaux « Arts et Handicap » pour rendre la culture accessible à tous, en partageant des pratiques, en organisant des événements et en soutenant des actions de terrain à destination des personnes handicapées.

Les subventions allouées aux porteurs de ce réseau s'élèvent à 380 000 € en 2025.

#### **4.2 L'accès de tous aux soins et à une éducation de qualité**

En 2025, la Région a continué à lutter contre les **déserts médicaux** en soutenant activement 50 projets de création de structures d'exercice collectif.

Ce soutien a permis plus particulièrement de développer 14 maisons de santé pluridisciplinaires, 11 centres de santé et 25 cabinets de groupe, offrant ainsi un maillage renforcé des services de santé de proximité.

En outre, la Région a notamment financé :

- 12 projets en **prévention santé**, avec un soutien renforcé à certaines associations structurantes et la poursuite du grand partenariat avec la fédération régionale du Mouvement français pour le planning familial (MFPF) ;
- 2 projets dans le champ des **grandes vulnérabilités** ;
- 1 projet en **e-santé** ;
- 1 projet d'**accompagnement des professionnels de santé** avec SPS (Soins aux professionnels de santé)

Dans le cadre de son nouveau **Plan pour une Île-de-France sans sida**, la Région a lancé, en 2025, son premier appel à projets portant sur l'ensemble des axes de sa stratégie de lutte contre le VIH. 8 projets associatifs portant sur les actions de prévention, de dépistage et d'accompagnement des personnes vivant avec la maladie ont ainsi bénéficié du soutien régional.

La Région a également organisé, tout au long du mois de juin 2025, en partenariat avec le CRIPS la première édition du **Mois Île-de-France sans sida**, grande campagne d'information et de sensibilisation portant sur tous les enjeux liés à la lutte contre le VIH. Enfin, pour continuer à faciliter l'accès au dépistage sur l'ensemble du territoire francilien, la Région a renouvelé la mise à disposition **5 000 autotests** auprès des associations spécialisées.

La Région a adopté, en mars 2023, un ambitieux **Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS)** visant à répondre au besoin considérable de professionnels dans les formations sanitaires et sociales en augmentant le nombre de diplômés.

Ainsi, dans ce cadre, en cohérence avec le « **Ségur de la santé** », la Région a financé, avec le concours de l'Etat, la création de 1 179 places supplémentaires en 1<sup>ère</sup> année de formation en soins infirmiers depuis 2020, soit une progression de plus de 20% de la capacité régionale pour cette seule formation.

Du fait du contexte budgétaire découlant du projet de loi de finances 2026, la poursuite du financement des places du Ségur de la Santé dépendra des recettes que l'Etat voudra bien à nouveau engager car la Région ne peut soutenir seule cette politique volontariste.

L'absence de poursuite des financements de l'Etat marque également un coup d'arrêt à la politique d'investissement en faveur des instituts de formation du secteur sanitaire enclenchée par la Région dès 2021 et plus de 100 M€ engagés pour rénover les bâtiments et offrir des conditions d'étude améliorées. Ce sont ainsi 41 M€ que l'Etat doit à la Région.

Par ailleurs, afin de garantir la réussite des étudiants en formation et de lutter contre l'abandon en cours d'études, qui a sensiblement augmenté depuis plusieurs années, la Région poursuit le déploiement de mesures fortes et cohérentes, en faveur des étudiants comme des centres de formation. Ainsi, pour offrir de **meilleures conditions de vie et d'étude**, et favoriser la réussite tout au long du **parcours des étudiants**, la Région a notamment revalorisé en 2023, les barèmes et les huit échelons de bourses sur critères sociaux et autorise depuis 2024 le dépôt des demandes de bourses tout au long de l'année. Elle a également investi dans les bâtiments de formation et a supprimé le délai de carence de 6 mois d'inscription à France Travail pour les demandeurs d'emploi pour lever les freins à l'entrée en formation.

Pour accompagner les étudiants, un budget de 1M€ a été spécifiquement consacré à la mise en place de mesures d'accompagnement pédagogique des étudiants dans l'ensemble des établissements de formation du sanitaire et du social (cours de remise à niveau, aides méthodologiques, ouverture culturelle).

Enfin, il convient de noter que la Région accompagne clairement l'**innovation pédagogique** et la mise à jour régulière des méthodes d'enseignement.

Ainsi, la Région finance tous les ans les équipements numériques de simulation modernes, comme des mannequins connectés par exemple, ce qui représente 0,438 M€ en 2025.

De plus, détentrice de la compétence en matière de **carte des formations sanitaires et sociales**, la Région articule l'ensemble de ces mesures avec son objectif de maillage territorial, afin de conserver une offre de formation accessible et de poursuivre la présence dans les territoires pour lutter contre les déserts médicaux, paramédicaux et sociaux.

Par ailleurs, afin de lutter contre la **fracture numérique** et dans le respect de l'environnement afin de réduire la production de papier, la Région porte depuis 2019 une stratégie de virage numérique des lycées, afin de fournir un équipement numérique à chaque nouveau lycéen, quel que soit le choix pédagogique de son établissement (manuels ou ressources numériques).

En mars 2025, la Région a adopté la stratégie « **Numérique et Intelligence Artificielle responsables** », qui vise à concilier innovation et durabilité. Cette stratégie repose sur quatre axes indissociables : un numérique inclusif pour réduire la fracture numérique, un numérique sobre pour limiter l'impact environnemental, un numérique éthique et souverain garantissant la protection des données, et un numérique respectueux de la santé mentale des Franciliens.

Parmi les actions phares engagées cette année :

- **Équipements éco-conçus** : les ordinateurs distribués aux lycéens sont conçus pour être réparables et avec une durée de vie prolongée (objectif : 5 à 7 ans dès 2027).
- **IA au service de l'éducation** : lancement de *Spirit*, un outil d'IA générative pour aider les enseignants à préparer leurs cours et exercices, intégré à l'aggrégateur Pearltrees.
- **Inclusion numérique** : financement de 50 projets pour 2 M€, dont l'équipement d'espaces numériques solidaires (Emmaüs Connect) et la création de permanences d'aide numérique avec la Croix-Rouge.
- **Réduction des impacts environnementaux** : installation de points de collecte pour le recyclage des équipements dans les 265 lycées éco-responsables dès la rentrée 2025.
- **Cybersécurité et éthique** : déploiement de la plateforme *Urgence Cyber* et organisation d'exercices de crise pour renforcer la résilience des infrastructures publiques.
- **Santé numérique** : expérimentation du « zéro portable en cours » dans les lycées pour limiter l'addiction aux écrans.
- **Coopération européenne** : participation au projet BETTI (*Better governance and Trustworthy AI*), visant à co-construire des outils d'IA fiables et conformes à l'AI Act, avec 10 partenaires européens.

Cette stratégie fait de l'Île-de-France la première région numérique responsable de France, en cohérence avec ses objectifs de neutralité carbone à l'horizon 2050.

#### **4.3 La coopération décentralisée et la solidarité internationale**

L'année 2025 a été marquée par de nombreuses crises. Au titre de son fonds d'intervention d'urgence humanitaire et climatique, la Région a apporté son soutien à un projet de renforcement de la sécurité alimentaire des enfants au Soudan et à Gaza notamment en apportant de l'eau et des kits d'urgence pour les populations. La solidarité envers les populations ukrainiennes victimes de la guerre avec la Russie se poursuit par des livraisons d'aide humanitaire, de matériel et du soutien psychologique aux populations.

La région accompagne l'Ukraine et notamment les Oblasts de Kyiv et Tchernihiv dans la planification d'une reconstruction de ses villes selon des normes environnementales européennes élevées à travers deux projets de coopération. Il s'agit d'apporter notre expertise publique mais aussi de nos entreprises de la ville durable.

En outre, dans le cadre de ses partenariats de coopération décentralisée et européenne, la Région a mis en œuvre, au travers de l'exécution même de projets de coopération, son engagement pour la lutte contre le réchauffement climatique, pour l'environnement et le soutien à la santé et au développement humain. A titre d'exemple, afin d'accompagner la transition vers l'économie circulaire, assurer une meilleure gestion des déchets et faire évoluer les modes de consommation, la Région a poursuivi sa coopération avec Hanoi et lancé en 2024 le projet TEECO (Territoires Engagés pour une Economie Circulaire Opérationnelle) avec le District d'Abidjan.

Ce projet implique désormais 9 lycées franciliens et 9 lycées ivoiriens qui grâce à la création de Podcast interviennent dans la sensibilisation des populations à la question environnementale. Un travail avec les pouvoirs locaux est également en place dans le cadre du développement de la pépinière d'Abobo.

De plus, la Région s'est associée au projet européen de recherche ARTES qui vise à faire des toits des espaces multifonctionnels, accessibles et sûrs qui s'intègrent dans le paysage social et écologique urbain et contribuent à sa résilience climatique.

Elle a également déployé le projet *Yerevan Program for Urban Change*, lancé en 2022 avec Erevan, visant à renforcer les capacités de la ville en matière de planification urbaine, mobilités durables et de gestion des déchets.

La région a poursuivi son projet d'amélioration du réseau de transport en commun de Hanoi dans le cadre du projet Moov'Hanoi qui vise à renforcer l'attractivité des bus et des lignes de métro récemment construites par une meilleure intermodalité.

Plusieurs expérimentations technologiques pour protéger l'environnement sont en cours dans le cadre du projet Econnect associant Abidjan, Casablanca, Dakar et Antananarivo : la collecte des déchets plastiques et leur transformation en mobilier à Dakar, la création d'un service de transport collectif à la demande à Casablanca ou l'amélioration du trafic routier à Abidjan grâce à une application et des capteurs permettant d'identifier les accidents.

A Madagascar, la Région soutient la Commune urbaine d'Antananarivo dans la mise en œuvre de sa stratégie d'égalité entre les femmes et les hommes, notamment dans la formation en santé reproductive des populations défavorisées.

En outre, dans le cadre du projet Startup Paris Région International (SPRINT), 55 startups issues des territoires francophones partenaires de la Région ont été accompagnées pour développer des solutions à impact social et environnemental ; les meilleures d'entre elles ont été récompensées.

L'Île-de-France en partenariat avec le conseil départemental de Rufisque a organisé les rencontres francophones de l'innovation à Dakar. Les rencontres accueillaient des entreprises du Sénégal, de Côte d'Ivoire, de Madagascar, du Maroc, du Québec, de Tunisie et de France. Ce sont près de 200 acteurs du développement local, de l'innovation sociale en environnementale qui se réunissaient pour mettre à l'honneur le développement économique au service de l'environnement du 23 au 26 novembre dernier.

De plus, la Région a également apporté son soutien à des projets de lutte contre le VIH à Madagascar, en Côte d'Ivoire et au Sénégal.

Enfin, lors du dîner officiel organisé par la Région Île-de-France à l'occasion du 10<sup>e</sup> anniversaire de l'Accord de Paris et en l'honneur des auteurs principaux du GIEC et de leur Président, Jim Skea, le jeudi 4 décembre à Saint-Ouen, Valérie Pécresse, Présidente de la Région Île-de-France et Natalia Uribe, Secrétaire générale de Regions4 Sustainable Development, ont signé une déclaration commune en faveur d'un engagement international des régions, des gouvernements infra-nationaux et aires métropolitaines pour le climat.

**La Région Île-de-France réaffirme son engagement en faveur de la lutte contre le changement climatique et pour la protection de la biodiversité en rejoignant officiellement le réseau international Regions4, qui rassemble plus d'une cinquantaine de gouvernements infra-nationaux, issus de plus de 20 pays et sur les 5 continents, mobilisés pour accélérer l'action environnementale.**

Les Régions, les gouvernements infra-nationaux et les grandes aires métropolitaines jouent un rôle déterminant dans la réponse aux défis climatiques. Leur action de proximité, au plus près des besoins des populations et des réalités territoriales, leur permet d'identifier plus efficacement les leviers d'atténuation, d'adaptation et de préservation de la nature. Dans un contexte où les cadres étatiques ne suffisent plus à territorialiser ces politiques, leur contribution est essentielle.

La Région Île-de-France, consciente de cette responsabilité stratégique, plaide pour que le rôle des régions soit pleinement reconnu, et que leurs actions soient soutenues et renforcées au niveau européen et international. Les moyens financiers et institutionnels mis à leur disposition doivent être amplifiés afin de leur permettre de conduire les actions nécessaires pour répondre à l'urgence climatique et enrayer l'effondrement de la biodiversité.

#### 4.4 Les démarches participatives

En lançant en 2020 le **Budget participatif écologique et solidaire**, la Région Île-de-France a souhaité que chacun devienne acteur de son environnement, en prenant part à une démarche citoyenne régionale d'ampleur inédite, autour de six domaines majeurs de l'environnement du quotidien :

- Alimentation ;
- Biodiversité et espaces verts ;
- Vélo et mobilités propres du quotidien ;
- Propreté, déchets et économie circulaire ;
- Énergies renouvelables et efficacité énergétique ;
- Santé environnementale.

Dans le cadre de la 7<sup>ème</sup> édition du Budget participatif, 1 090 dossiers ont été déposés et 947 d'entre eux ont été soumis au vote des Franciliens. Parmi les projets présentés, la thématique dominante reste celle des « Espaces verts et biodiversité » avec près de 35 % des projets, suivie par celle de la « Propreté, déchets, économie circulaire » (23 %) et des « Energies renouvelables, efficacité énergétique » (19 %). Également, environ 20 % d'entre eux participent à l'adaptation au changement climatique.

Pour cette 7<sup>ème</sup> édition, 853 projets ont été désignés lauréats pour un montant total de subventions de 6,314 M€. La 3<sup>ème</sup> soirée des lauréats du BPE a permis de mettre en lumière la diversité des initiatives et a vocation à contribuer à leur essaimage sur le territoire. Ainsi, plus de 4 700 projets pour améliorer le quotidien des habitants de l'Île-de-France ont été plébiscités par les Franciliens depuis 2020.

Composé de Franciliens âgés de 16 à 26 ans, le **Conseil régional des jeunes (CRJ)**, continue de sensibiliser les jeunes franciliens sur leur mode de consommation visant le textile, le numérique et l'alimentation...

En Île-de-France, de plus en plus d'étudiants s'engagent dans la lutte contre le changement climatique et portent au sein de leurs campus des actions concrètes pour agir à leur échelle.

Afin de valoriser et encourager cette dynamique, la **Région, dans le cadre de son dispositif en faveur de l'animation des résidences étudiantes, soutient les projets concourant à favoriser le lien social et le vivre ensemble dans les résidences**.

Nombre de ces projets ont des objectifs de bonnes pratiques en matière de développement durable :

Ainsi, ont été soutenues pour l'année universitaire 2025-2026 :

- L'ACLEF (association de Coopération pour le Logement des Etudiants de France), à hauteur de 15 000 €, qui travaille à déployer dans une résidence étudiante une organisation de vie collective autour de la maîtrise de l'énergie, de l'écologie et d'une consommation durable ;
- L'ARPEJ (Association de Résidences pour Etudiants et Jeunes), à hauteur de 21 735 €, qui organise des ateliers collaboratifs dans 11 résidences étudiantes sur les thèmes du développement durable et de l'éco-citoyenneté ;
- L'ALJT (Association de Logements pour Jeunes Travailleurs), à hauteur de 14 400 €, qui développe dans 13 résidences étudiantes des actions de cohésion sociale par la mise en place de projets collectifs comme l'agriculture urbaine et solidaire ;
- Le REFER (Réseau Francilien du Réemploi), à hauteur de 15 000 €, qui déploie dans 3 résidences étudiantes des ressourceries éphémères, incluant des ateliers de sensibilisation au réemploi ;
- REUNIV, à hauteur de 15 000 €, qui promeut l'économie circulaire auprès de 3 résidences étudiantes, à travers des collectes, ventes solidaires et ateliers de sensibilisation ;
- REPAR (Réseau parisien des ateliers vélo participatifs et solidaires), à hauteur de 15 000 €, qui anime dans 15 résidences des actions d'utilisation solidaire et durable du vélo (réemploi, autoréparation, formation, vélo-école, parcours de visite des associations de quartier solidaire).

Par ailleurs, le **Conseil consultatif du handicap (CCH)** composé de 40 personnalités qualifiées et enrichi en 2020 d'un partenariat avec la Région Bruxelles-Capitale, apporte son aide au déploiement des politiques régionales dans ce domaine.

Depuis 2025, des rendez-vous éthiques sont organisés afin de mobiliser les professionnels du secteur autour de thématiques ciblées et de s'interroger ensemble sur des questions de société liées au handicap. La 1<sup>ère</sup> édition de ces rendez-vous éthiques s'est tenue en mai 2025 sur le thème « Intelligence artificielle et handicap ».

La Région a déployé pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive un **Budget Participatif Handicap** pour 1 M€ en investissement, qui a permis de soutenir 130 projets associatifs innovants et durables portés par des établissements et services pour l'accueil ou l'accompagnement d'enfants et d'adultes en situation de handicap autour de 7 thématiques qui touchent la vie des franciliens au plus près de chacun.

En outre, les 8 services numériques de la thématique Environnement et Energie sur la plateforme Île-de-France Smart Services, tels que *Ma nature en Île-de-France*, *Mon réflexe zéro déchet*, *Mon potentiel solaire ou Mes produits locaux*, mettent en avant auprès du grand public les initiatives et les solutions locales écologiques développées sur le territoire par les associations environnementales, les entreprises et les collectivités engagées. Ils encouragent ainsi chaque Francilien, au travers de nombreux challenges, à passer à l'action et à faire évoluer leurs comportements pour réduire leur impact environnemental.

## 5. La cohésion sociale et la solidarité entre territoires

### 5.1 L'emploi

Après avoir affiché quelques signaux favorables en début d'année, l'économie francilienne a de nouveau été marquée en 2025 par la chute des levées de fonds, la remontée des défaillances d'entreprises ou encore la baisse des projets d'investissements.

Il en résulte par conséquent la nécessité pour la région Île-de-France de **poursuivre son soutien marqué aux entreprises franciliennes et d'adapter ses modalités d'intervention** pour tenir compte à la fois de l'évolution du contexte économique mais aussi des **enjeux de transition écologique**.

En complément des aides financières, la Région a déployé **deux programmes d'accompagnement** des entreprises franciliennes dans leurs enjeux de décarbonation :

- un parcours de sensibilisation et codéveloppement dédié à la transition écologique des entreprises dédié aux Pme franciliennes qui bénéficient de l'accompagnement d'un cabinet spécialisé avec pour objectif d'échanger sur les bonnes pratiques entre dirigeants et de définir une feuille de route adaptée aux besoins de l'entreprise ;
- le programme Smart Industrie, porté par le CETIM qui a évolué pour porter la question de la transition écologique des PME et ETI industrielles. 130 PME franciliennes ont bénéficié de cet accompagnement.

Par ailleurs, afin d'aider des Franciliens peu ou faiblement qualifiés pour qu'ils se forment ou accèdent à des métiers qui recrutent sans le Bac, la Région a investi 2 000 000 € dans le soutien au dispositif Meet-up. Celui-ci a permis d'accompagner près de 4000 personnes notamment vers des métiers liés au développement durable et à la transition écologique avec un taux de sortie positive de 60 %.

Dans le cadre de la 3ème édition des Meet-up qui vient de démarrer, un évènement est spécifiquement dédié aux métiers de la transition écologique et de l'énergie.

La stratégie régionale votée en 2022, qui poursuit l'ambition du « décollage » de l'Economie Sociale et Solidaire en Île-de-France, a mobilisé en 2025 **de nombreux leviers pour ancrer l'ESS** dans le développement économique francilien : 9 lauréats PM'up et TP'up ESS ont été accompagnés et de nouvelles promotions ont été accueillies au sein de l'Accélérateur ESS.

Depuis le lancement en avril 2024, de la souscription au **fonds d'investissement dédié à l'amorçage des structures de l'ESS et des entreprises à impact franciliennes**, InvESS Île-de-France Amorçage, plus de 500 dossiers de candidatures ont été reçus par INCO, la société de gestion sélectionnée pour gérer le fonds. Par ailleurs, plus de 300 entreprises franciliennes de l'ESS ont été attributaires de marchés liés à la préparation et au bon déroulement des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Enfin la Région Île-de-France a renforcé en 2025 sa **mobilisation en faveur de l'entrepreneuriat des femmes** avec un plan d'action spécifique comprenant notamment la création d'un réseau régional de mentorat dédié aux femmes créatrices la mise en relation avec les entrepreneuses actives du Réseau Île-de-France Entreprises ainsi qu'une **nouvelle aide de 1 000 € à 2000 € pour les frais de garde d'enfant** des femmes entrepreneures, ayant bénéficié à 168 femmes financées pour un montant total de 177 000 €.

3 067 femmes (57 % des bénéficiaires) ont également bénéficié d'un accompagnement à la création d'entreprises grâce aux Pass Entrepreneur#Leader, pour un montant de 1 557 740 €.

Depuis le 6 mars 2023, la Région accueille également le **tout premier incubateur régional, Le Perqo**. Des appels à candidature ont été organisés à destination des TPE, PME, organisations, entrepreneurs, associations, porteurs d'un projet d'innovation et de développement sur une de ces trois thématiques : Handicap et HandiTech, Transition écologique ou encore GreenTech. 70 porteurs de projet sont en moyenne incubés au Perqo

De plus, la Région Île-de-France a décidé de la **création d'Oriane** au 1er janvier 2023, l'agence régionale de la promesse républicaine et de l'orientation, dotée de 4 M€ et de 19 collaborateurs.

Oriane a pour ambition de garantir à tous les Franciliens un meilleur accès à l'**orientation tout au long de la vie et à l'insertion professionnelle** et déploie des solutions pour favoriser l'accès aux stages, aux formations et aux emplois des Franciliens, notamment ceux résidant dans les quartiers prioritaires et les territoires ruraux.

A titre d'exemple, on peut notamment citer :

- La plateforme Trouver un stage en Île-de-France regroupant près de 10 000 offres de stages et d'alternance dans tous les secteurs professionnels ;
- La battle régionale de la promesse républicaine dont l'objectif est d'accompagner près de 500 jeunes en situation de décrochage vers des dispositifs d'insertion ;
- L'Oriane Tour qui est une série de job datings organisés au cœur des quartiers populaires avec des entreprises partenaires afin de préparer des publics en difficulté à des entretiens d'embauche ;
- Île de France Insertion afin d'accompagner vers l'insertion professionnelle des jeunes NEET.

Au titre du FSE+, un financement de 5 M€ pour la programmation 2021-2027 est alloué aux actions permettant une meilleure orientation des jeunes dans le cadre des missions dédiées d'Oriane.

La Région alloue une enveloppe de 9 M€ au titre du FSE + qu'elle gère, au GIP interacadémique afin de mettre en cohérence les actions nécessaires pour lutter en amont contre la problématique de formation et d'insertion professionnelle.

La Région a aussi lancé en juillet 2023 un appel à projet FSE+ "Lutte contre le décrochage scolaire dans l'enseignement supérieur" qui propose d'identifier les décrocheurs ou les jeunes menacés de décrochage, post bac, et leur proposer un accompagnement adapté.

De plus, par ses missions d'information et d'aide, la Région participe à une meilleure compréhension des possibilités européennes pour rapprocher le public plus éloigné des opportunités de formation et d'emploi par le biais des financements Erasmus+ notamment sur la plus-value apportée par des stages en entreprises ou des échanges de pratiques.

En matière de **formation et d'insertion professionnelle**, la Région a mobilisé en 2025 plus de 162 M€ sur divers programmes et mesures d'accompagnement au bénéfice de près de 50 000 Franciliens parmi les plus éloignés de l'emploi.

Dans le cadre la programmation qualifiante de la Région, le **Programme régional de formations vers l'emploi** devant se poursuivre jusqu'en 2026, intègre des formations qualifiantes visant spécifiquement des métiers du développement durable, notamment en matière de collecte et valorisation de déchets et biodéchets, mais également des métiers concourants indirectement au développement soutenable, notamment dans le secteur de la transition énergétique. Ainsi, en 2025, près de 410 places sur ces métiers peuvent être valorisées dans le cadre de ce programme, pour lequel, 1,8 M€ ont été mobilisés.

De plus, afin de réduire considérablement l'utilisation du papier et contribuer directement à la réduction de l'empreinte carbone des organismes de formation, l'émargement numérique SoWeSign directement interfacé avec l'outil de gestion SAFIR+ est désormais déployé pour tous les organismes de formation des programmes en marchés publics et constitue un gage d'éco responsabilité.

L'Union Européenne, à travers le FSE+ et sa volonté de diminuer les inégalités socio-professionnelles par le biais de la formation permet d'amplifier la politique régionale de formation par un budget de plus de 80 M€ alloués aux programmes qualifiants régionaux pour la programmation 2021-2027.

Une aide spécifique à la formation de 1 000 € à 2 000 € est également proposée pour les demandeurs d'emploi de moins de 25 ans en formation dans les secteurs en tension (notamment en lien avec la transition écologique) et dans une logique d'inclusion, cette aide est portée à 2 000 € pour les personnes en situation de handicap.

Dans le cadre du soutien aux Centres de Formation d'Apprentis, le « Bonus climat » existant pour les CFA dispensant des formations dans lesquelles la dimension environnementale est significative, a bénéficié en 2025 à 47 CFA pour un montant de près de 419 000 €.

Concernant le dispositif de remobilisation professionnelle *Parcours d'entrée dans l'emploi*, un module obligatoire Développement durable est dispensé à près de 10 000 stagiaires par an.

Par ailleurs, afin de favoriser le déplacement des stagiaires de la formation professionnelle, la Région a reconduit la gratuité des transports en commun de leur domicile au centre de formation ou à l'entreprise dans laquelle ils effectuent leur stage le temps de leur formation.

Elle donne en outre la possibilité aux jeunes de moins de 26 ans suivis en mission locale de se déplacer ponctuellement en Île-de-France par l'attribution de titre de transports (chèques mobilité). Elle propose également une aide de 1 000 € aux jeunes en insertion professionnelle pour financer leur permis de conduire

Enfin, dans le cadre de la mesure 100.000 stages, les titulaires de marchés publics et les bénéficiaires de subventions régionales **doivent publier une/des offre(s) de stage sur <https://stages.iledefrance.fr/>** pour recruter des stagiaires, des apprentis, des jeunes en insertion ou des jeunes stagiaires de la formation professionnelle. Il s'agit de répondre à des enjeux majeurs pour les jeunes Franciliens de découverte des métiers (collégiens pour le stage de découverte de 3ème) et d'insertion professionnelle (lycéens et étudiants).

La Région continue par ailleurs, à montrer elle-même l'exemple, en assurant l'accueil de jeunes dans ses services.

## 5.2 Le logement et le renouvellement urbain

Dans le secteur du logement, l'intervention de la Région en 2025 s'est adressée à deux types de publics particulièrement fragiles dans les secteurs du logement des jeunes et des étudiants et des copropriétés en difficulté.

Ainsi, afin de développer une offre nouvelle de logements abordables et performants, elle a financé à hauteur de 10M€ la création de près de 1850 logements pour jeunes et étudiants.

Quant aux copropriétés en difficulté, le soutien régional a porté principalement sur la réalisation de travaux de réhabilitation et de rénovation thermique pour plus de 11M€ attribués à 25 copropriétés représentant près de 5200 logements, permettant une économie moyenne de consommation énergétique de 54,2 %.

Enfin, dans le cadre de la lutte contre les disparités territoriales, le soutien régional apporté aux projets inscrits dans le Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) a mobilisé 18,832 M€ concernant en grande majorité des groupes scolaires et équipements pour l'enfance, dans le cadre d'opérations performantes sur le plan environnemental.

### 5.3 L'aménagement durable des territoires franciliens

L'année 2025 a été marquée par l'approbation définitive du SDRIF-E par décret du gouvernement le 10 juin 2025 après avoir été adopté en Conseil Régional le 11 septembre 2024, à l'issue de l'enquête publique ayant permis de recueillir 8 716 observations ou contributions des Franciliens. Le SDRIF-E impose « un nouvel équilibre » et traduit la volonté de conjuguer des injonctions qui pourraient sembler contradictoires entre préservation de l'environnement et développement de la région.

En parallèle, la région participe au projet européen collaboratif de recherche et innovation PLUS Change (2023-2027) pour s'assurer d'une mise en œuvre du SDRIF-E conforme aux pratiques les plus innovantes sur le plan de l'adaptation au changement climatique et de la prise en compte de la biodiversité.

Le SDRIF-E présente ainsi de nouveaux outils de planification pour protéger les espaces naturels, agricoles et forestiers, tout en portant l'ambition de construire les logements et les équipements nécessaires à l'accueil des nouveaux Franciliens jusqu'en 2040 et en visant le développement de l'attractivité économique et la réindustrialisation de l'Île-de-France.

Sa mise en œuvre à travers la mise en compatibilité des documents d'urbanisme locaux, dans un rapport de compatibilité et de subsidiarité, est essentielle à la réussite des objectifs portés par le schéma directeur.

Les services de la Région ont donc engagé une démarche de pédagogie par des sessions de formations organisées entre mai et octobre 2025 dans l'ensemble des départements du territoire, en collaboration avec l'Etat et l'Institut Paris Région.

Parallèlement, la Région poursuit son action en faveur de l'aménagement durable des territoires à travers ses dispositifs de soutien aux opérations d'aménagement, avec notamment en 2025 :

- 81 **Contrats d'aménagement régional** (soit 520 depuis 2017 pour une dotation globale de 488 M€) qui contribuent au développement du polycentrisme à travers le financement d'équipements publics sur le territoire francilien ;
- 15 bénéficiaires de l'aide pour les **initiatives d'urbanisme transitoire**, démontrant des savoir-faire originaux en faveur du réemploi et de la valorisation sobre du foncier délaissé, soit un total de 188 projets soutenus.
- 7 nouveaux bénéficiaires pour le dispositif **Réhabiliter plutôt que construire**, afin d'accompagner les collectivités dans des opérations visant à contribuer à l'objectif du zéro artificialisation nette, soit un total de 53 projets soutenus.
- 9 nouveaux quartiers lauréats désignés à la 15<sup>ème</sup> session du dispositif **100 Quartiers innovants et écologiques** qui soutient la création de nouveaux quartiers fonctionnellement mixtes et ambitieux en matière de qualité de vie, ce qui porte le nombre total de quartiers lauréats à 100 (pour une dotation globale de 330 M€).

Par ailleurs, la Région continue d'assurer le suivi des opérations votées les années précédentes pour les dispositifs précédemment cités, ainsi que ceux pour lesquels aucune nouvelle opération n'a été votée en 2025 comme **Reconquérir les friches franciliennes**.

Pour rappel ce dispositif permet d'optimiser et de recycler le foncier en friches en Île-de-France (131 opérations financées à hauteur de 60 M€ et 43 appuis en ingénierie depuis son lancement en 2019).

Enfin, l'année 2025 a été marquée par l'organisation de la **3<sup>ème</sup> édition de Biennale d'architecture et de paysage sur la thématique de la Ville Vivante**. La Biennale d'architecture et de paysage de la Région Île-de-France (la Bap!) est un évènement d'intérêt général à destination des professionnels et du grand public.

C'est :

- un espace unique de réflexion, d'expression et d'émulation sur les dernières évolutions et innovations dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage
- un évènement, à la fois immersif et prospectif, pour comprendre ce qui régit les territoires et faire vivre au public l'expérience de la ville de demain.
- une opportunité, à travers un réseau d'experts nationaux et internationaux, d'ouvrir de nouvelles perspectives pour susciter collectivement des idées, inspirer des visions de l'avenir, mutualiser les savoirs, mettre en exergue les bonnes pratiques et partager des expériences.

#### **5.4 L'action destinée aux territoires ruraux**

Les territoires ruraux où vivent plus de 2 millions de franciliens, bénéficient quant à eux, d'une politique globale et transversale, avec l'appui de l'**Agence Île-de-France Ruralité**, depuis 2022, et la mobilisation de dispositifs dédiés, pour accompagner les maires de petites communes et accroître la lisibilité de l'action régionale en leur faveur.

En 2025, le dispositif des **Contrats ruraux (CoR)** destinés aux communes de moins de 2 000 habitants et aux syndicats de communes de moins de 3 000 habitants a été fortement mobilisé pour soutenir les projets d'équipements de 79 communes, en cofinancement avec les quatre Départements de Grande couronne. Toutes les demandes complètes des communes ont été honorées pour un montant total de subvention régionale de 13,813 M€. En près de neuf ans, ce sont 635 contrats qui ont été adoptés.

Elle a également soutenu la création, la reprise et le développement de 65 **commerces**, principalement de bouche (boulangerie, boucherie...) situés dans des communes de moins de 10 000 habitants, et accompagné les projets de **revitalisation commerciale** de 8 communes rurales pour un montant total de subventions régionales de 2,79 M€.

En outre, en application de **nouveaux contrats triennaux conclus avec les quatre parcs naturels régionaux (PNR) pour 2024-2026**, la Région a soutenu la réalisation d'opérations relevant du développement économique, agricole, touristique, culturel, de la préservation des milieux naturels et paysages ou de la valorisation patrimoniale. Elle s'est de plus engagée au côté des PNR franciliens (Vexin français, Haute Vallée de Chevreuse et Gâtinais français) pour renouveler leur charte, déterminant la stratégie de développement et d'aménagement durable de ces territoires pour les 15 prochaines années.

Elle a également maintenu son soutien à la préfiguration du projet de 5<sup>ème</sup> PNR (Brie et deux Morin), à l'est du territoire francilien.

Par ailleurs, à la suite des **pluies diluviales** intervenues à l'été 2024, 0, 137 M€ d'aides dans le cadre du Fonds d'urgence ont été alloués en 2025 à 3 communes franciliennes et leurs groupements impactés par les inondations en Seine-et-Marne. Plus, récemment, en octobre dernier, à la suite de la tornade qui a touché le Val d'Oise, la Région a soutenu à hauteur de 300 000 l'IME d'Ermont pour assurer la continuité de la prise en charge des enfants.

Enfin, dans le cadre du dispositif "Petites Villes de Demain", un montant de 37 609 € a été alloué à 2 communes pour la réalisation d'études dans le cadre du fonds d'ingénierie de la Banque des Territoires délégué à la Région.

## 6. Fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

### 6.1 Mieux produire pour mieux consommer

Dans le cadre du **Pacte agricole** adopté en 2018, la Région s'est engagée à soutenir une agriculture francilienne innovante et respectueuse de l'environnement, à promouvoir ses terroirs et à faire émerger des filières et des produits de qualité, au service des 12 millions de consommateurs franciliens.

Le **Plan régional pour une alimentation locale, durable et solidaire**, stratégie à 10 ans est venue renforcer les engagements régionaux, notamment en matière de souveraineté alimentaire, de durabilité et de résilience des exploitations.

A travers la convention cadre triennale entre la Région Île-de-France et la Chambre d'agriculture de Région Île-de France, celle-ci a notamment poursuivi ses initiatives visant à la structuration et l'accompagnement des filières franciliennes, en soutenant diverses actions de conseil, d'accompagnement, de communication, et d'expérimentation.

Concernant l'agriculture biologique, les surfaces cultivées en bio ont presque triplé entre 2016 et 2024, et atteignent aujourd'hui 38 484 ha certifiés ou en cours de certification.

La Région joue ainsi un rôle essentiel pour répondre à la demande de consommation et a accompagné près de 400 agriculteurs bio via des aides à l'installation, de l'appui au conseil, à la formation, à la recherche et à la structuration des filières, de la sensibilisation et communication auprès du grand public notamment, par la prise en charge à 80% de la certification AB mais également par des aides d'urgence pour accompagner les agriculteurs les plus durement touchés par la crise du bio, comme cela a pu l'être en 2023.

Parallèlement, en 2025 a été initiée la révision du Plan bio, désormais appelé **Cadre d'intervention régional en faveur de l'agriculture biologique**, qui permet de renouveler l'action régionale en faveur de cette filière et de répondre aux nouveaux enjeux auxquels elle fait face. Chaque année, c'est plus de 1,2 M€ qui viennent soutenir les actions de ce cadre régional.

En outre, **en 2025 a été lancé « Bio + »**, une aide directe exceptionnelle à destination des agriculteurs bio certifiés ou en conversion d'Île de France, afin de les soutenir dans leur activité, face à la conjoncture difficile de ces dernières années. Ce nouveau dispositif est une aide forfaitaire différenciée selon le type de couvert en place, entre 200 et 400 €/ha et d'un maximum de 6000 € par exploitation.

La Région a également continué d'accompagner les agriculteurs franciliens vers des pratiques sobres en eau, des continuités écologiques et de la biodiversité, via notamment des investissements à caractère environnemental (réduction d'intrants, préservation des ressources en eau et de la biodiversité), pour partie cofinancés via le FEADER. Par ailleurs, la Région soutient également un projet de recherche et d'accompagnement des agriculteurs visant intégrer une meilleure gestion des engrains azotés afin de réduire les pertes d'ammoniac dans l'air.

Les apiculteurs, garant de la préservation de la biodiversité, continuent également d'être accompagnés par la Région via la MAEC « Amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles ».

Les différents épisodes climatiques qui ont frappé l'Île-de-France ces dernières années et mis en difficulté de nombreuses exploitations, ont conduit la Région à mettre en place des aides exceptionnelles pour les agriculteurs franciliens. Une enveloppe d'urgence de 5,5 millions d'euros a été mobilisée pour accompagner les agriculteurs et apiculteurs les plus touchés par les aléas climatiques de l'année 2024. Désormais, grâce au travail de la Région, l'intégralité des plus de 1500 dossiers déposés a été payée aux agriculteurs.

De plus, la Région a renouvelé son action en faveur des filières franciliennes, à la fois dans le cadre des contrats de filières pour les entreprises agroalimentaires et pour la filière horticole-pépinière, ainsi que pour le suivi des entreprises agroalimentaires. Un travail particulier a été effectué pour le développement de la marque « Produit en Île-de-France » qui compte aujourd'hui plus de 620 adhérents et plus de 8 900 produits.

Enfin, le 18 novembre dernier, la Région a réuni agriculteurs, professionnels de l'eau et de l'environnement, services de l'État, collectivités pour réfléchir collectivement à l'adaptation de l'agriculture francilienne face aux défis climatiques à venir.

Selon le programme Explore 2, d'ici 2100, la région devrait connaître une augmentation des précipitations hivernales de +22 % en hiver et une diminution estivale de -13 %.

L'agriculture francilienne, actuellement peu consommatrice d'eau, devra donc faire face à des sécheresses estivales plus sévères et à des excès d'eau plus fréquents.

Ainsi, les Assises régionales de l'eau en agriculture ont eu comme objectif de réfléchir à la manière dont l'agriculture francilienne peut, tout en contribuant à la prévention du ruissellement et des inondations, se prémunir contre la sécheresse estivale.

Plusieurs axes ont été abordés : état des lieux, perspectives et contexte réglementaire, synthèse des évolutions climatiques et hydrologiques ainsi que des tables rondes sur les retours d'expériences en Île-de-France, les stratégies d'adaptation des pratiques agricoles pour la gestion de l'eau, les solutions pour répondre aux besoins d'irrigation en agriculture.

## **6.2 Un engagement renouvelé pour l'avenir des forêts franciliennes et les filières des matériaux bois et autres biosourcés**

En septembre 2023, la Région a adopté l'**Acte 2 de sa Stratégie pour la forêt et le bois** afin d'affirmer et de réorienter ses interventions sur 4 nouvelles ambitions à horizon 2030 :

- fédérer les acteurs forestiers et la société civile pour l'avenir des forêts franciliennes face aux dérèglements climatiques ;
- développer un tissu diversifié d'entreprises de la filière ;
- développer les emplois et les compétences en adéquation avec les besoins de la filière ;
- faire de l'Île-de-France un pôle d'innovations pour la forêt et le bois français.

En premier lieu, la Région a confirmé son soutien aux **actions de partenaires des filières forêt-bois** (FIBOIS IDF, Union régionale des collectivités forestières, CNPF), et biosourcés (Ekopolis).

Face à l'urgence, la Région a ainsi décidé de prioriser son intervention pour l'avenir des forêts franciliennes (23 % du territoire) face aux dérèglements climatiques, notamment en signant un **pacte pour l'avenir des forêts privées** (67 % des forêts franciliennes, soit 177 000 ha) au côté des acteurs de la forêt privée (Centre national de la propriété forestière (CNPF), syndicat des propriétaires forestiers FRANSYLVA IDF, la chambre d'agriculture régionale et interprofession de la filière FIBOIS IDF). Au travers de ce pacte, la Région s'est engagée pour la gestion durable des massifs et la prévention des risques, notamment des incendies.

Cette dynamique a été initiée avec le **lancement du fonds forestier** francilien (mesure visée par le PRACC) dans le cadre d'une expérimentation de la démarche portée par **l'association Sylv'acces** à laquelle la Région a adhéré.

Cette démarche repose sur la concertation territoriale, des solutions fondées sur la nature, et la mobilisation de financements participatifs.

La Région a également déployé de nouveaux dispositifs depuis 2024 pour soutenir l'impact de la filière sur la transition écologique de l'Île-de-France, la création de valeur ajoutée, l'emploi et les innovations.

- A l'amont de la filière, le dispositif de soutien aux documents de gestion durable et aux diagnostics sylvo-climatiques, bénéficie de 4 projets en 2025 de **renouvellement ou de mise en gestion** de près de 163 ha de forêts privées, pour 5 022 € en 2025.
- Pour l'ensemble de la filière, les dispositifs de soutien aux **investissements productifs et innovants** ont été mobilisés à hauteur de 730 k€ de subvention régionale pour développer 3 projets d'entreprises (développement, modernisation) et 3 projets innovants (de l'évolution de la traçabilité des produits bois à la construction bas carbone).

### **6.3 Vers une transition durable du secteur touristique**

De plus en plus conscients de l'importance de développer une approche plus durable et résiliente pour répondre aux défis actuels et futurs, les professionnels du secteur du tourisme s'engagent vers un nouveau modèle dans lequel les enjeux du développement durable et la notion de résilience contribuent à faire de notre région la référence d'un nouveau type de tourisme, plus qualitatif, harmonieux et respectueux de l'environnement.

Choose Paris Région, dans sa partie tourisme (Visit) a contribué à poursuivre le travail de formation et de sensibilisation de l'ensemble des professionnels aux enjeux liés à la transition écologique et à renforcer le développement et la promotion en France comme à l'international d'une offre durable sur le territoire francilien.

En parallèle, la direction de la culture développe un projet « randonnées patrimoine » (rando-patrimoine) qui offrent une nouvelle manière de pratiquer un tourisme durable en Île-de-France. L'idée est d'inciter les Franciliens à découvrir des sites labellisés Patrimoine d'intérêt régional, accessibles en train avec le Pass Navigo, et à privilégier la marche plutôt que la voiture. Ce dispositif, développé en partenariat avec *Enlarge Your Paris* et lancé en 2025, prévoit à moyen terme de mettre à disposition des tracés de balades pour explorer le patrimoine local tout en favorisant les transports en commun et la mobilité douce.

### **6.4 Une politique sportive plus inclusive et écoresponsable**

En matière de **politiques sportives**, la Région propose plusieurs actions :

- la rénovation des équipements vétustes pour décarboner leur approvisionnement en énergie et les moderniser. L'aide accordée au titre du dispositif « Soutien à la création et à la réhabilitation des équipements sportifs franciliens » peut être complétée par des aides prévues dans le cadre de la « Stratégie régionale énergie-climat », (*règlement d'intervention adopté par délibération CP 2023-171 en date du 17 novembre 2023*) portée par le *Pôle Agriculture, ruralité et Transition écologique*, en vue d'adapter les équipements sportifs aux effets du changement climatique, les rendre moins énergivores, plus économies et accélérer la transition énergétique. En 2024, 6 communes ont d'ailleurs été accompagnées dans un projet de rénovation énergétique partielle ou totale (centre aquatique, complexe sportif, gymnase) ;

- une veille active sur la conformité des « terrains sportifs synthétiques » mise en place depuis octobre 2018, afin notamment d'anticiper la future interdiction de mise sur le marché des remplissages à base de granulats élastomères, prévue par le règlement européen 2023-2055 et effective à partir du 17 octobre 2031, pour limiter la dispersion des microplastiques dans l'environnement.

Ainsi, la Région a soutenu la construction, la rénovation et la réhabilitation de plus de 200 terrains synthétiques depuis 2016, en imposant des teneurs en HAP des produits de remplissage inférieurs à 17mg/kg et la mise en place d'un système de rétention des granulats ;

- une majoration du montant de la subvention aux bénéficiaires justifiant de la mise en œuvre d'une politique sportive en faveur des personnes en situation de handicap, ainsi qu'un soutien régional à l'acquisition de matériel parasport ;

- une majoration du soutien du montant de la subvention pour l'acquisition de minibus propres et/ou bénéficiant d'un aménagement pour les personnes à mobilité réduite, destinés à satisfaire les besoins des structures sportives franciliennes ;

- une attention particulière portée aux engagements pris en matière d'éco-responsabilité (alimentation durable, mobilités durables ; réduction des déchets, préservation des ressources, accessibilité pour les personnes en situation de handicap...) par les organisateurs d'événement sportifs en Île-de-France soutenus ;

- l'e développement de l'application mobile gratuite « Bougeott » pour permettre aux Franciliens sédentaires ou plus aguerris de pratiquer une activité sportive en mobilité douce tout en se baladant et en découvrant le territoire régional.

## 7. Une administration régionale exemplaire

La Région a poursuivi en 2025 les mesures environnementales concrètes dans la gestion des bâtiments de l'Institution, dans ses choix de matériels, d'équipements et de services ainsi que dans les formations de ses agents, concourant ainsi au développement de comportements écoresponsables. Elle a également poursuivi et renforcé ses liens avec les structures de l'économie sociale et solidaire.

### 7.1 Une démarche volontariste en termes d'achats publics responsables

La Région a pour ambition de porter un achat public régional écologiquement responsable au service de la transition environnementale et de la protection des ressources conformément à son **schéma de promotion des achats responsables régional** adopté en 2022 pour la période 2022-2028. Un premier bilan du schéma de promotion des achats responsables a été communiqué au Conseil régional le 26 septembre 2024.

Les principaux axes stratégiques développés en faveur de la transition écologique portent sur une meilleure prise en compte des impacts environnementaux dans le bâtiment, notamment la diminution des consommations énergétiques et le réemploi des matériaux, ainsi que l'acquisition de denrées alimentaires bio et/ou en circuit court avec la centrale d'achat régionale.

Ces démarches sont rendues possibles grâce à la mise en œuvre d'une gestion prévisionnelle qui fixe des priorités sur la base d'une identification fine des fournisseurs ainsi que des travaux collectifs sur l'expression du besoin.

Tous les marchés de travaux (projets de construction neuve) font l'objet d'une démarche HQE (Haute qualité environnementale) et suivent les orientations du guide aménagement et construction durable produit par la Région, tout au long du projet.

Au quotidien, la Région encourage ses services à une démarche d'impression responsable par le biais du label Imprim'vert et réalise des éditions faites presque exclusivement avec du papier recyclé ou certifié ainsi que des encres et procédés d'impression labellisés. Elle participe également au dispositif CITEO dans le cadre de l'écocontribution due pour les papiers imprimés, valorise une offre de fournitures recyclées conformément à la loi anti-gaspillage économie circulaire (AGEC) et privilégie des envois *Ecopli* et *Lettre verte* pour réduire le coût des expéditions tout comme les émissions de CO<sub>2</sub> liées à leur mode de transport. Au-delà, la Région travaille actuellement à une meilleure prise en compte de l'impact du bilan carbone avec, lorsque cela est possible, l'insertion d'un critère d'analyse pour certaines typologies d'achat comme les outils numériques.

Elle est par ailleurs particulièrement engagée dans la prévention de l'usage de substances pouvant être considérées comme toxiques à l'instar des perturbateurs endocriniens. Dans ce cadre, la Région a intégré une clause de conformité (norme REACH) à laquelle les fournisseurs doivent répondre en proposant des fournitures à faible teneur en substances prohibées.

En outre, le marché de produits d'entretien pour les lycées exige des fournisseurs le plus haut niveau de garanties écologiques et d'efficacité des produits avec la fourniture de *produits devant répondre à un écolabel de type I répondant à l'ISO 14024*.

Le marché de fourniture du mobilier de bureau et le marché de fourniture du mobilier de restauration du siège régional francilien comportent, quant à eux, une clause de responsabilité sociale et environnementale. Sur le volet environnemental, **une traçabilité des produits** issus du bois a été mise en place conformément au label PEFC (Programme européen des forêts certifiées ou équivalent) avec du bois issu de forêts gérées durablement. Ces marchés comportent aussi une obligation d'identification de l'impact de la consommation d'énergie liée au transport (bilan carbone) ainsi que de prise en charge de la collecte et du traitement des déchets issus de ces équipements dans des conditions respectueuses de l'environnement.

Enfin, une série d'accords-cadres a été passée par la centrale d'achat régionale afin que chaque **lycéen** puisse se constituer un **plateau 100 % circuits courts** dont 50 % de bio.

La restauration scolaire dispose d'accords-cadres allotis proposant une large offre en fruits et légumes, pommes de terre, laitages et fromages, viande et volaille issue de l'agriculture biologique et/ou en circuit court. De plus, la Région sur la base de sa programmation achats identifie les marchés potentiellement réservables afin de recourir davantage aux structures de l'économie sociale et solidaire (ESS). Un partenariat avec le réseau Hosmoz offre notamment à la Région de nouvelles opportunités pour conclure des marchés avec le secteur adapté et protégé. L'expertise apportée a incité la Région à s'appuyer sur des entreprises adaptées pour informer les Franciliens sur les dispositifs régionaux (mutuelle santé régionale, Oriane, bourses sanitaires et sociales.).

L'engagement de la Région s'attache également à prendre en compte le savoir-faire des structures d'insertion par l'activité. Plusieurs marchés réservés ont donné de l'activité à ces structures et aux salariés en insertion en 2025. Celles-ci ont contribué dans le cadre d'un groupement de SIAE (structures d'insertion par l'activité économique) à l'embellissement en peinture de la demi-pension du lycée F.J TALMA à Brunoy. Elles proposent également aux lycées des solutions RH pour du remplacement momentané d'agents régionaux afin de remédier à des vacances temporaires d'emploi.

## 7.2 Des mesures concrètes dans la gestion des bâtiments

Depuis 2020, le siège de la Région Île-de-France est situé sur le site « Influence » à Saint-Ouen-sur-Seine (Seine-Saint-Denis). Les deux bâtiments – Simone-Veil et Victor-Hugo – répondent aux exigences des labels HQE/NF Bâtiments tertiaires et BREEAM (« Building Research Establishment Environmental Assessment Method » ou « méthode d'évaluation de la performance environnementale des bâtiments ») niveau Très bon, avec une gestion technique spécifique pour suivre et analyser les consommations d'énergies, d'eau et optimiser la gestion des déchets.

Ces bâtiments mobilisent du bois et des matériaux biosourcés, les éclairages sont à LED, et les équipements sont gérés par un système GTB garantissant une bonne gestion globale.

De plus, le système de chauffage par CPCU des sites Influence est le garant d'une chaleur verte, majoritairement produite à partir d'énergies renouvelables et de récupération.

Les différents prestataires de service (maintenance, nettoyage...) sont également formés aux enjeux environnementaux liés à leur métier.

Par ailleurs, suivant les recommandations du plan sobriété énergétique, la Région a choisi de limiter le chauffage des locaux, tendant vers 19°C. Le rafraîchissement des locaux lors de la période estivale, intervient lors d'une température intérieure à 26°C au lieu de 25°C auparavant.

La Région a également décidé de limiter les éclairages de ses locaux de jour comme de nuit en adaptant les minutages, la temporisation des éclairages et en ayant recours à des luminaires plus durables. Ces mesures ont permis de réduire les consommations des fluides de l'ordre de 20 % et de limiter l'impact de la hausse des tarifs sur son budget 2023.

Avec cet emménagement, couplé à la généralisation du télétravail, au recours généralisé à la documentation numérique et à la diminution des déplacements de l'administration, l'administration régionale entend ainsi continuer à réduire son empreinte carbone.

Enfin, conformément à l'engagement pris à l'issue de la COP Île-de-France et dans le cadre du Plan de déplacement de l'administration de la Région (PDA) adopté en 2017, la Région s'est engagée à réduire l'empreinte carbone de sa flotte automobile, y compris celle des lycées.

À ce jour, 69 % du parc automobile du siège est constitué de véhicules propres, en progression chaque année. La constitution d'un parc de 115 vélos à assistance électrique, mis à disposition auprès des élus régionaux dans le cadre de leur mandat a permis de l'élargir aux mobilités douces.

## 7.3 Une politique de ressources humaines conciliant implication dans la transition écologique et solidaire et bien-être des agents

La Région poursuit la diffusion en interne d'une culture commune de la **transition écologique et solidaire**, avec en 2025 le renforcement des actions des communautés d'agents. En particulier, la communauté des encadrants éco-engagés, composée d'une vingtaine de cadres de tous niveaux de responsabilité, a œuvré à formuler des propositions sur les stratégies régionales transverses : budget vert, lignes directrices de gestion RH, meilleure articulation des politiques régionales en lien avec la transition écologique et solidaire.

La communauté des agents des animateurs de la Fresque du Climat a été renforcée par celle des animateurs de l'Atelier 2 tonnes. Cette nouvelle communauté a vu le jour en 2024 pour sensibiliser les agents à leur impact individuel mais également pour réfléchir aux chemins de progression collective à l'horizon 2050, et a été proposée aussi bien aux nouveaux arrivants à la Région qu'aux stagiaires de 2<sup>nde</sup> ayant fait une immersion dans les services régionaux en juin 2025.

**La charte de la transition écologique et solidaire**, actualisée en 2024, et qui pose comme axe prioritaire de réflexion et d'engagement la sobriété énergétique et matérielle, a continué à être diffusée en prenant notamment en considération la limitation des déplacements, la promotion des mobilités alternatives, ou encore la sobriété des méthodes de travail, en s'engageant à dématérialiser les échanges et à favoriser des méthodes plus écologiques.

L'objectif est d'arriver à **l'exemplarité de la Région**, en tant qu'organisation responsable et en tant qu'employeur soucieux de concilier les enjeux de la transition avec ceux de l'amélioration du bien-être au travail de l'ensemble de ses agents.

Les services de restauration des lycées et du siège ont vu leur offre à destination des agents s'orienter encore davantage vers des produits frais, de saison, locaux et anti-gaspi, avec une part de plus en plus importante de produits bio. Ainsi, grâce à la création du **dispositif « bonus restauration durable »** à la rentrée scolaire 2023/2024, la Région accompagne tous les EPLE dans la mise en œuvre d'objectifs particulièrement ambitieux de restauration scolaire durable : « 100 % des cantines des lycées seront approvisionnées en circuits courts, en priorité par des produits locaux, avec un objectif de 50 % de produits bios d'ici 2024 » et « Proposer un menu végétarien tous les jours dans les lycées, et pas seulement une fois par semaine comme le prévoit la loi ».

Il s'agit concrètement d'accorder un bonus de 10 centimes par repas à tous les EPLE dont les achats en denrées biologiques franciliennes représentent au moins 5 % de l'ensemble de leurs achats, et qui utilisent le système d'information de la restauration scolaire Easilys dans l'ensemble de ses fonctionnalités (approvisionnement, recettes et menus). Cet objectif ambitieux a vocation à être réévalué en fonction de l'évolution des résultats des campagnes de subventionnement et de la structuration de la filière biologique francilienne.

Depuis la rentrée scolaire 2025, Approv'halles approvisionne les demi-pensions des lycées de Seine-et-Marne et doit permettre d'améliorer encore la restauration scolaire en termes de qualité alimentaire (produits frais, locaux, de saison, sous sigle de qualité), de soutien à l'agriculture locale, de réduction de l'empreinte carbone et de dynamisation économique locale.

La Région fournit dorénavant l'ensemble des outils nécessaires pour permettre aux lycées de mettre en œuvre les objectifs régionaux d'approvisionnement durable (équipements de restauration, marchés régionaux, service numérique Du local sur mon plateau, système d'information intégré de gestion de la restauration scolaire).

La politique de restauration appliquée dans les lycées publics franciliens est en outre centrée autour de la production de repas sur place à base de produits bruts. En érigeant le « fait-maison », préparé par des chefs de cuisine, comme norme de préparation des menus des lycéens, la Région évite l'écueil de l'utilisation de produits transformés.

La Région fait par ailleurs le choix d'aller bien au-delà de l'obligation légale prévue par la loi Egalim de 2018 (alternative végétarienne hebdomadaire) :

- En 2021, suite à la délibération CR 2021-001 du plan régional pour une alimentation locale, durable et solidaire par le conseil régional le 5 février 2022, elle a lancé l'expérimentation de l'alternative végétarienne quotidienne sur la base du volontariat des lycées ;
- Au 1er janvier 2025, elle a généralisé aux 444 demi-pensions la mise en place de l'alternative végétarienne quotidienne qui permet :
  1. de réduire le bilan carbone de la Région (2 à 14 fois moins de CO2 par repas) ce qui est une obligation réglementaire et un objectif régional ;
  2. d'agir positivement sur la santé des élèves puisque l'ANSES recommande une alimentation plus végétale.

Pour la préparation des menus végétariens, les équipes de restauration veillent à proposer des protéines végétales diverses, notamment issues de légumineuses franciliennes ou d'œufs. Les nutritionnistes de la Région accompagnent les chefs de cuisine dans la préparation de ces recettes végétariennes équilibrées, regroupées dans un livret de recette à leur disposition.

De plus, en septembre 2025, la 4<sup>ème</sup> **quinzaine verte** a marqué un temps fort dans l'objectif de sensibilisation constante des agents des lycées et du siège, avec une thématique principale sur la sobriété dans l'utilisation des ressources et des énergies, tout en valorisant les réalisations dans les établissements ou dans les services.

Concernant le volet social et sociétal du développement durable, la Région veille à **réduire les inégalités** en menant une **politique d'action sociale volontariste**, axée sur l'aide prioritaire aux personnes en difficultés financières, celles en situation de handicap ou ayant un enfant dans cette situation, celles qui sont mal logées ou encore celles qui sont victimes de violences conjugales.

La Région a également augmenté sa prise en charge de la **mutuelle santé** et adopté une mesure de revalorisation de sa participation au **dispositif de prévoyance** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Une nouvelle **prestation de réservation de berceaux** pour les agents permet depuis septembre 2025 aux jeunes parents de trouver plus facilement une solution de garde et de mieux articuler vies professionnelle et personnelle.

Par ailleurs, le **plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes** adopté pour la période 2024-2026, et qui a permis à la Région d'obtenir le renouvellement du label Egalité professionnelle, a été complété d'un plan santé des femmes à destination aussi bien des franciliennes que des agentes, afin de mettre en lumière certaines spécificités et de lever certains tabous.

Le **dialogue social** est resté soutenu cette année, avec 8 séances de la Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT), et 6 Comités sociaux territoriaux (CST) qui ont été organisés dans l'année, ainsi que 6 visites d'établissement par une délégation de la F3SCT.

Les signatures, depuis 2017, de 8 **accords-cadres** avec des organisations syndicales représentatives à la Région, dont le dernier en 2024 sur la Qualité de Vie et les Conditions de Travail (QVCT) consacrent la culture du dialogue social dans la collectivité.

Le nouvel accord-cadre a vu plusieurs de ses mesures être mise en œuvre en 2025 : la création d'un baromètre social, la signature de la Charte ESPER de prévention des addictions, le renforcement de l'accompagnement professionnel des agents...

#### **7.4 100% des besoins de financement couverts par des emprunts verts et responsables**

Conformément aux engagements pris par la Présidente du conseil régional en juillet 2019 - et comme cela a été réaffirmé lors de la première COP régionale de septembre 2020, 100 % de nos emprunts sont désormais verts et responsables.

Dès lors, c'est aujourd'hui 94 % de l'encours de dette régional qui est labellisé "durable", ce qui en fait l'encours le plus vert et responsable des régions françaises.

La Région a procédé en janvier 2025 à une émission obligataire durable d'un montant de 1 Mrd€, afin de financer son programme annuel d'investissements socialement responsables (ISR).

Les émissions obligataires de la Région se font dans le cadre d'un programme EMTN actualisé qui destine les fonds levés à des projets à impact environnemental et/ou social.

La transaction 2025 a attiré 120 investisseurs de 15 pays et souligne l'excellente qualité de la signature de la Région Île-de-France dont la solidité financière est reconnue, et qui bénéficie aussi de son ancrage historique et régulier sur le marché des obligations durables renforcé par son cadre d'émissions obligataires vertes, sociales et durables reconnu parmi les meilleures pratiques en Europe.

Précurseur en matière de stratégie financière verte et responsable depuis maintenant plus de 10 ans, la Région reste attentive aux évolutions règlementaires du cadre européen afin de maintenir son leadership et son exemplarité dans le domaine. Ainsi, l'alignement de l'éligibilité de ses investissements sur la taxonomie européenne, en vue de se conformer au standard européen d'obligations vertes, qui détermine en particulier les activités « vertes » par le biais de critères techniques et de seuils (« *Technical Screening Criteria* »), constitue une opportunité pour la Région de confirmer l'impact positif de ses actions en faveur du développement durable.

En publant, en novembre 2025, son nouveau cadre des emprunts verts, sociaux et durables (le « *framework* »)<sup>1</sup>, la Région souhaite conforter ses engagements de transparence sur ses pratiques. Elle réaffirme non seulement son alignement envers les *Green Bond Principles* et les *Social Bond Principles* (2025), mais elle s'attache également à aligner progressivement ses investissements sur les recommandations de la Taxonomie européenne, en vue de contribuer pleinement aux 6 objectifs environnementaux européens.

Après avoir aligné à la Taxonomie européenne ses financements dans le secteur des transports propres en 2021, la Région Île-de-France étend désormais cet alignement aux investissements réalisés dans les lycées.

La Région se classe ainsi parmi les meilleurs émetteurs d'emprunts responsables sur le marché financier, tant dans la structuration remarquable de ses obligations durables que dans ses comptes-rendus d'allocation et d'impact sur les projets financés.

---

<sup>1</sup> [https://www.iledefrance.fr/sites/default/files/2025-11/fr\\_region\\_idf\\_cadre\\_emissions\\_vertes\\_2025.pdf](https://www.iledefrance.fr/sites/default/files/2025-11/fr_region_idf_cadre_emissions_vertes_2025.pdf)

Le dernier rapport d'allocation et d'impact des investissements socialement responsables, relatif à l'emprunt 2024<sup>2</sup>, est publié sur le site de la Région :  
<https://www.iledefrance.fr/decouvrir-le-fonctionnement-de-la-region/financement-region>

Les efforts et innovations continus entrepris par la Région en matière de finance responsable ont été récompensés une nouvelle fois cette année, au travers du prix de la meilleure équipe de réflexion sur les obligations vertes (*Best Green Bond Thought Leadership Team Global 2025*) de la part de Capital Finance International (CFI). La Région a également reçu le prix du meilleur émetteur de sa catégorie (*Best in class bond issuer*).

Ces prix, mettent en lumière le travail réalisé par l'ensemble des services, sous le pilotage du pôle Finances et mettent à l'honneur l'expertise forgée par les équipes de la Région sur ces sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), en constante progression depuis la première émission obligataire durable émise par la Région en 2012.

Le palmarès de la Région Île-de-France en matière de finance durable est l'un des plus prestigieux en Europe.

La réalisation par la Région Île-de-France d'un premier budget vert en 2024 ainsi que ses projets d'amélioration de ses pratiques (projet Interreg Greengov, *GREEN finance and do not significantly harm principle implementation for a better GOVERNance*, étude d'impacts ex post de projets financés par emprunt vert et responsable, actualisation de son évaluation ESG) confirment encore son positionnement parmi les meilleurs émetteurs responsables.

A ce titre, la Région Île-de-France est-à l'initiative et cheffe de file du projet européen d'échanges de bonnes pratiques sur la finance verte et le déploiement de la taxonomie verte européenne GreenGov soutenu par le programme Interreg Europe (à hauteur de 1,74 M€ de FEDER) et auquel sont également associés 10 territoires européens, de l'Aire métropolitaine de Lisbonne et l'Agence régionale de développement de la région de Kyiv, ainsi que l'Agence régionale de développement de la région de Mykolaiv, en Ukraine. Ce projet a permis à la Région de partager ses pratiques sur les obligations vertes, la budgétisation verte et les synergies entre les deux démarches, permettant de rendre l'investissement régional plus vertueux à terme, grâce à ces échanges à l'échelle européenne. Ce projet est désormais à la moitié de son déroulement, et se penchera par la suite sur l'accompagnement des PME à la transition écologique.

La Région participe aussi au projet européen 2030Catalysts, visant à évaluer et améliorer le déploiement des Objectifs de Développement Durable de l'ONU (ODD) dans les pratiques régionales, ce qui est notamment le cas aujourd'hui dans le *reporting* annuel de projets soutenus au titre des emprunts verts et responsables.

---

<sup>2</sup> [https://www.iledefrance.fr/sites/default/files/2025-11/rapport\\_isr\\_2024\\_fr.pdf](https://www.iledefrance.fr/sites/default/files/2025-11/rapport_isr_2024_fr.pdf)